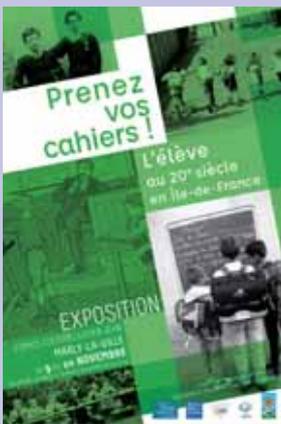


Nouvelle saison culturelle



Semaine des droits de l'enfant



Marché de Noël

BULLETIN MUNICIPAL
DE MARLY-LA-VILLE

N° 110

OCTOBRE 2018

www.marly-la-ville.fr

*Entre nature
et imaginaire,
une balade contée
avec Bernard Cheze...*





Promo chaque

Mardi

Côte de Porc 6,99€ le Kg
au lieu de 8,90€ le Kg

Mercredi

Bifteck haché 10,99€ le Kg
au lieu de 12,90€ le Kg

Jeudi

Filet de Poulet 9,90€ le Kg
au lieu de 10,90€ le Kg

Vendredi

Fondue 20,50€ le Kg
au lieu de 22,95€ le Kg

Lot 1

Lot Couscous 35€

1Kg Collier d' Agneau
1Kg Collier de Boeuf
1Kg Cuisse de Poulet
500 Gr Merguez

Lot 2

Lot Rôtis 60€

1Kg Rôti de Porc
1Kg Rôti de Veau
1Kg Rôti de Boeuf
1Kg Rôti de Dinde

Lot 3

Facile 45€

1Kg Rôti de Porc
1Kg Bifteck Haché
1Kg Filet de Dinde
1Kg Cuisses de Poulet
1Kg Côte de Porc

Lot 4

Raclette 40€

500Gr Fromage
500Gr Saucisson à l' ail
500Gr Salami
500Gr Andouille
500Gr Bacon
500Gr Jambon

Nos horaires

Lundi : Fermé

Du mardi au jeudi : 8h30 à 13h00
et de 15h00 à 19h45

Vendredi et samedi : 8h30 à 19h45

Dimanche : 9h00 à 13h00

Passez commande au : 09 73 60 13 78

Centre commercial du Colombier

15, rue de la liberté - 95470 Survilliers

Action Dépannage

“Un artisan près de chez vous”

Contrat d'entretien
Dépannage appareils gaz toutes marques
Plomberie - Chauffage
Installation - Ramonage

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro - 95670 MARLY-LA-VILLE



Mutuelle Complémentaire
Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS

Tarif Jeunes
(18/29 ans)

Tarif Actifs
(moins de 55 ans)

Tarif Familles
(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors
(à partir de 55 ans)

www.pmiffr

NOUVEAU 800 449 349



26, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay • Tél. : 01 39 63 40 60 • Fax : 01 39 63 46 21
7, rue de la Maréche - 95180 Menucourt • Tél. : 01 34 42 56 98



STUDIO GRAPHIQUE

Création maquette, papeterie, affiche, flyer, magazine, catalogue...

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer, dépliant, brochure...

Grand format, affiche, bache, roll up, adhésif vinyle,
signalétique, supports rigides avec découpe

PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, soft touch, plage, dos carré collé, brochure, découpe...



Depuis 30 ans à votre service

JB Impressions : 03 44 63 46 76

Mail : jb@jbimpressions.com / www.jbimpressions.com



ENTREFILETS	— 02	
VIE LOCALE	— 03	
INFO GENERALE	— 14	
VIE ASSOCIATIVE	— 16	
ENFANCE JEUNESSE	— 21	
ÉTAT CIVIL	— 44	
AGENDA	— 46	

Oui ! Excédé, je m'associe pleinement au communiqué de l'Association des Maires de France et des élus.

Pourquoi une telle campagne ?

Je me permets simplement de rappeler que l'État reprend chaque année à la commune une dotation de 600.000 euros

La commune, pour répondre aux besoins de financement des équipements et services rendus à tous, bénéficiera de l'augmentation des valeurs locatives d'environ 1,1 % pour un produit complémentaire de taxe d'habitation en augmentation de 18 750 euros.

Nous sommes éloignés de l'atteinte à la baisse des 30 % de réduction.

*Votre dévoué,
André SPECQ*



Paris, le 12 octobre 2018

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Taxe d'habitation : un dénigrement irresponsable des maires de France

La campagne de stigmatisation lancée contre les maires à propos de la taxe d'habitation est inqualifiable et inacceptable. Elle altère la dignité du débat public. Elle confirme l'absence de considération portée aux maires, aux élus et aux territoires.

L'AMF demande solennellement au Président de la République de faire cesser cette séquence déplorable, caricaturale et étrangère à tout esprit de responsabilité, qui nourrit un peu plus les populismes qu'il prétend, par ailleurs, combattre. Le gouvernement et le parti majoritaire portent une responsabilité majeure dans le dérapage insupportable observé ces dernières heures.

Sur les réseaux sociaux, la campagne de dénigrement enclenchée par les groupes se réclamant du parti majoritaire autour du hashtag #BalanceTonMaire, par référence à une campagne mondiale stigmatisant des délits ou des crimes, est vécue par tous les élus comme une insulte personnelle que rien ne peut justifier. Ils attendent légitimement des excuses publiques.

Les maires rendront compte de leur gestion devant les Français comme ils le font depuis toujours tous les six ans. Il n'est pas nécessaire que l'Etat leur fasse la leçon au moment où son déficit continue de se creuser alors que les communes contribuent à sa réduction et sont les premiers investisseurs publics loin devant l'Etat.

85 % des communes n'ont pas augmenté leurs taux de taxe d'habitation. Les 15 % qui l'ont fait n'ont pas été motivées par des considérations de politique nationale, mais par la recherche de financements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans un contexte de baisse de leurs moyens. Elles l'ont fait dans le cadre des responsabilités qui leur sont confiées par la loi et qui participent de la libre administration des collectivités locales garantie par la Constitution.

En agissant ainsi, l'Etat s'engage dans une impasse, aggrave la crise de confiance, déjà forte, avec les territoires et s'isole un peu plus des acteurs publics locaux dont il a besoin pour porter des politiques publiques qu'il n'a plus les moyens d'assumer seul.

Cette séquence ne fait que renforcer l'appel de Marseille à une nouvelle vague de décentralisation qui permettra aux Françaises et aux Français de savoir qui fait quoi, qui paye quoi, qui est responsable de quoi. La hausse de la fiscalité locale résulte désormais en très grande partie des décisions de l'Etat qui s'éloigne de l'esprit de la décentralisation et du respect de la libre administration des collectivités locales.

« La réforme fiscale, c'est quand vous promettez de réduire les impôts sur les choses qui étaient taxées depuis longtemps et que vous en créez de nouveaux sur celles qui ne l'étaient pas encore ».

Edgar FAURE

La Pr'aisance d'Hélène
Aide à la personne

« Vous propose un service d'aide à domicile basé sur un accompagnement relationnel et social pour le maintien de l'autonomie »

- Activités à domicile**
 - aide dans l'entretien de la maison
 - préparation de repas à domicile
 - aides aux courses et déplacements avec mon véhicule
 - entretien la mémoire
 - aider à la correspondance
 - activité de loisirs
- Sortir de chez soi :** à pied ou en voiture
 - promenade
 - accompagnement aux courses
 - bibliothèque
 - médecins, banques, etc.
- Garde d'enfants de + de 3 ans**
 - soutien scolaire
 - et cours à domicile (jusq/à la 3^{ème})
- Assistance et accompagnement** de personnes qui ont besoin d'une aide temporaire pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courantes (hors soins relevant d'actes médicaux)

TARIFS
Prestations à l'heure : 20 €
0,35 € du kilomètre

Hélène LEROY 11 Hameau de Bertin 95670 Marly-la-Ville
06 25 81 50 76 - hélène.pr'aisance@gmail.com
Siret : 84035636400017 Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Conception graphique & réalisation Anne Stalock / Ne pas jeter sur la voie publique

Lucile Esthétique

ESTHETICIENNE A DOMICILE

Se déplace chez vous autour de Marly la Ville ou à mon domicile

Épilation
Soin du visage
Soin du corps
Béauté des mains et des pieds
Vernis semi permanent

La Pr'aisance d'Hélène

Je vous propose un service d'aide à la personne basé sur un accompagnement relationnel et social pour le maintien et /ou la restauration de l'autonomie :

Dans quel but ?

- faire avec et non à leur place,
- aider à la promenade, sortir de chez soi
- faire les courses avec la personne
- faire la lecture
- entretenir la mémoire
- aider la personne dans la rédaction de sa correspondance
- dialoguer, pratiquer l'écoute, faire la conversation
- rompre la solitude
- stimuler, motiver, encourager aux relations sociales
- repérer la souffrance, participer au soutien moral
- briser l'isolement
- aider au repérage temporaire et spatial
- aider aux activités de loisirs
- permettre l'accès à des services d'informations (lien avec le monde)

- faire face aux urgences, prévenir les accidents domestiques

Est une activité durable :

Dans une société où les personnes vivent plus longtemps, la demande ne peut que s'accroître. La maladie, la vieillesse, la solitude sont des facteurs qui nuisent au confort des personnes qui ne peuvent plus faire les choses seules. Les configurations familiales ne permettent toujours d'avoir de la famille proche ou disponible.

Comment facturer et financer :

- aides émanant des organismes tels que l'APA, CNAV, CNAM, MDPH
- Déduction de 50 % des dépenses supportées par le contribuable (dans la limite de 15 000€ la 1^{ère} année)
- chèques emplois services

Page Facebook pour faire des affaires à proximité !

La Commune étant limitrophe des départements du 77, 60 et 93, une habitante, déjà très impliquée dans la vie associative, a eu l'idée de créer un groupe Facebook pour vendre, louer faire du troc sur Marly-la-Ville et aux alentours.

Le but est simple : une fois que l'on a rejoint le groupe, les membres peuvent visionner les objets et/ou acheter/vendre ou passer leur annonce. Les achats se font entre particuliers et le groupe est gratuit (aucune commission).

Le groupe contient plus de 500 membres à ce jour et il y a un engouement certain à vouloir troquer les bonnes affaires entre particuliers et ce à proximité !

Des demandes à rejoindre le groupe affluent tous les jours.

Le lien est le suivant : <https://www.facebook.com/groups/463689784149494/>

Ça s'est passé à Marly

Fête nationale

14 juillet à Marly-la-Ville



Feu d'artifice

Samedi 8 septembre



15 juillet

Retransmission
de la finale de football
France - Croatie

Remise des prix du Marly Fleuri

Le 15 septembre a eu lieu la remise du prix du concours « Marly Fleuri », des félicitations ont été adressées à tous mais particulièrement à :

- Mme ALLAINGUILLAUME, qui a obtenu le 1^{er} prix
- Mme DELTEIL le 2^e prix
- Mme DESBROSSES, le 3^e prix.



Semaine du Goût dans les écoles avec le SIRESCO à Marly-la-Ville !



Urbanisme

Que faut-il faire pour espérer un peu plus de civilité ?



Dépôts sauvages :

Attention à la verbalisation ! Il est interdit d'envahir l'espace public sous peine de sanction.

Gestion des espaces verts privés :

Il est rappelé aux administrés qui tondent et taillent leurs haies que l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 2009-297 du 28 avril 2009 stipule que les travaux bruyants, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont interdits :

- du lundi au vendredi : avant 8h30, entre 12h et 14h30, après 19h30
- le samedi : avant 9h, entre 12h et 15h, après 19h
- le dimanche et les jours fériés : avant 10h, après 12h

Afin de mieux vivre ensemble, il est toujours bien venu de prévenir ses voisins et de respecter ces horaires. Nous vous rappelons aussi que les déchets végétaux seront ramassés les mercredis et sont à sortir la veille au soir :

- 24 octobre,
- 7 novembre,
- 14 novembre,
- 21 novembre,
- 28 novembre
- et 5 décembre 2018.

Poulaillers :

La mode est au bio ! Vous êtes de plus en plus nombreux à accueillir de charmantes poules.

La ville à la campagne !

Cependant, malgré les campagnes de dératisation, certaines zones pavillonnaires sont envahies par des rats !

L'article 26 du Règlement sanitaire départemental du Val d'Oise précise que la :

« Présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs.

Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations leurs dépendances et

leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs, sur les terrasses, les loggias et balcons, des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité, la salubrité ou à la quiétude des habitations ou de leur voisinage. Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage ».

Les incivilités vous semblent consternantes mais elles ont aussi un coût de gestion important pour la ville.

Les élus de la commune comptent sur votre engagement afin qu'il continue à faire « bon vivre » à Marly la Ville. Donnons le bon exemple à nos enfants et aux générations futures.

Le Maire Adjoint,
Daniel MELLA

Quoi de neuf sur le cadre de vie et sur l'urbanisme à Marly-la-Ville ?

Le projet immobilier « Les saisons » à l'entrée SUD de Marly-La-Ville devrait démarrer avant la fin de l'année après deux ans d'attente dus aux fouilles archéologiques. Cette campagne archéologique qui avait été instruite par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), arrive à son terme fin octobre.

Des découvertes intéressantes remontant au 3^e siècle ont été mises à jour sur ces lieux. A la demande de Monsieur le Maire, celles-ci feront l'objet d'une présentation publique dès que le rapport des archéologues qui ont conduit ces travaux aura été bouclé.

Nous reviendrons vers vous, quand la date aura été fixée, par un communiqué sur le site de la commune :

www.marlylaville.fr

La bonne nouvelle :

La dernière tranche de travaux de requalification de la rue Henri Barbusse est commencée depuis un mois, les travaux doivent se terminer du côté Marly-la-Ville en fin d'année. Une très bonne chose, les coûts de ces réfections de trottoirs et de places de stationnement sont lourds, nous ne pourrions renouveler ceux-ci chaque année ; aussi faudra-t-il que les stationnements de véhicule sur trottoirs

cessent, que les riverains rentrent leurs véhicules dans leurs propriétés autant que faire ce peut. Des tolérances ont pu être acceptées pendant le temps de ces travaux mais à la fin de ceux-ci, les consignes seront données aux agents de police municipale pour que les stationnements anarchiques, qui gênent la bonne circulation des piétons et des parents avec poussettes, soient verbalisés comme il se doit.



Avenue Henri Barbusse

Nous avons également mis en place un plan sur deux ans pour la modernisation de l'ensemble de l'éclairage public communal avec pour objectif des économies d'énergies substantielles et une meilleure gestion du réseau. Des ampoules actuelles énergivores, coûteuses, fragiles remplacées par de l'éclairage LED d'une qualité plus performante et plus économique ce qui répond aux impératifs de maîtrise des dépenses d'énergie pour la collectivité. Cette modernisation se fera dans un premier temps par le remplacement de l'ensemble des armoires électriques ; neuf ont déjà été mises en place cette année, dix autres suivront en 2019.

Cette modernisation est accompagnée par l'installation d'un dispositif de géolocalisation pour l'ensemble des points d'éclairage à l'endroit exact de leur positionnement. Ce dispositif permettra le référencement sur un logiciel de l'ensemble des matériels (mâts, type d'ampoule, vétusté et emplacement de chacun des mâts) pour l'amélioration de la gestion des pannes avec une réactivité d'intervention. Ces travaux de modernisation seront conduits en deux secteurs : Marly sud dans un premier temps et Marly nord ensuite.

La trêve des vacances scolaires de cet été a permis à l'équipe de nos agents techniques municipaux de remplacer, toujours dans un but d'économie d'énergie et de modernisation, l'ensemble du préau de l'école maternelle de la Garenne et du restaurant scolaire de l'école primaire, afin d'améliorer le confort des enfants et enseignants dans ces lieux de vie : insonorisation des murs,

reprise des faux plafonds en matériaux acoustiques pour réduire la résonance, remplacement de l'éclairage néon en ampoules LED et remise en peinture de ces pièces .

Il y a encore du travail dans cette école de La Garenne qui vient de fêter ses 38 ans à la rentrée. Nous en sommes conscients et nous nous employons à budgéter, pour les prochains exercices, un programme d'actions afin de remplacer les fenêtres et les portes d'une extrême fatigue, de réhabiliter la cour de récréation qui a besoin d'un bon lifting, sans oublier le toit terrasse. Un gros, très gros budget sera nécessaire pour réaliser ces travaux. Pour cela, nous sommes repartis à la pêche aux subventions, qui se font, au fil des ans, de plus en plus rares et pénibles à obtenir.

Les communes sont littéralement abandonnées à leur sort, elles ne

peuvent plus assurer correctement leurs missions d'investissements indispensables à l'entretien de leurs bâtiments, tant la suppression des dotations de l'Etat pèse lourd sur les budgets communaux. Cette décision a été mise en place par les prédécesseurs, amplifiée et conservée par les arrivants. Chaque année, c'est moins d'argent, moins de subventions, plus de pénalités, ayant comme conséquence, moins de possibilités d'investissement, tant les ponctions sont lourdes et injustes.

La suppression de la taxe d'habitation à grand coup de déclarations - de la pure démagogie - de la part de nos gouvernants qui nous font avaler des couleuvres, va davantage mettre à mal les communes. Cette taxe d'habitation reversée en grande partie aux communes est une fausse bonne idée : nous connaissons le peu d'empressement de l'Etat pour



Ecole La Garenne



Aire de jeux, Impasse Messire Jean l'Hermitte

respecter ses engagements. Nous gardons un mauvais souvenir de l'ancienne taxe professionnelle qui devait, elle aussi, être remboursée à l'euro près, nous en sommes bien loin. Le remboursement à l'euro près, mais avec quel argent ? À terme, avec l'augmentation de la taxe foncière qui sera inévitable, les collectivités porteront le bonnet d'âne, elles seront montrées du doigt pour leur mauvaise gestion.

Les caisses sont vides, la dette de l'Etat a franchi la barre de 2 000 milliards d'euros, presque un an de budget, 45 milliards d'intérêts par an ; c'est la plus grosse dépense de l'Etat actuellement...

Mais nous ne renonçons pas à l'amélioration du cadre de vie sur la commune, même avec des moyens écornés. Nous avons pu créer une nouvelle aire de jeux pour les tout-petits, impasse Messire Jean l'Hermitte. Elle ouvrira ses portes pour la rentrée des vacances d'automne, les semis de gazon et la plantation d'arbres n'ayant pu se faire à cause des conditions climatiques de cet été.

Le Relais d'Assistance Maternelle (RAM) a lui aussi reçu la visite de nos agents techniques pour la reprise des faux-plafonds en matériaux acoustiques, toujours pour réduire la résonance, le remplacement de l'éclairage néon en ampoules LED. A court terme, l'ensemble des lieux de vie municipaux sera équipé de ces matériaux.

Depuis quelques temps l'environnement du pavillon DALIBARD servait d'urinoir,

de dépotoir et de lieu de rencontres interminables et inconvenantes pour certains individus. Le bien-être des riverains de ce secteur était perturbé par ces activités illicites et était un très mauvais exemple pour les enfants du secteur.

Nous avons fait clôturer ce lieu. Mais la clôture a été retrouvée couchée par terre dès le lendemain... Par qui ? Silence total, personne n'a rien vu ni entendu, dommage... Nous l'avons réinstallée depuis en renforçant la fixation au sol, il semblerait aujourd'hui que ce soit efficace, que le calme soit revenu, ainsi que la propreté de ces lieux.

Nous sommes pour le modernisme et le progrès, malheureusement, nous ne disposons pas de la trésorerie au budget 2018 qui puisse permettre de nous équiper de voiture électrique. Aussi pour les déplacements de certains membres du personnel technique sur les lieux communaux,

nous avons fait l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. L'utilisation généreuse de celui-ci nous encourage à inscrire au prochain budget 2019 l'acquisition d'un ou deux vélos de même type.

*Daniel MELLA,
Maire-adjoint*



Clin d'œil sur le personnel des écoles



Grand ménage de l'été

Comme chaque été, un grand ménage a été effectué dans toutes les écoles avant la rentrée par le personnel d'entretien. Durant cette période et depuis quelques années, Monsieur le Maire approuve le recrutement de jeunes saisonniers mineurs pour renforcer les équipes.

Ensemble, ils effectuent des travaux de lessivage de murs, de dépoussiérage, de décapage, de cirage des sols et bien d'autres encore... tout en assurant l'entretien quotidien et la cantine du centre de loisirs. Les élèves et enseignants ont ainsi pu reprendre l'école dans des classes toutes propres.

ATSEM'' (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Depuis le 3 septembre 2018, Monsieur le Maire a souhaité la répartition d'une ATSEM par classe de maternelle. Ces ATSEM sont présentes dès l'arrivée des enfants à l'école et les accompagnent au fil de la journée. Rassurantes et bienveillantes, elles sont la transition entre le cocon familial et l'école.

Dès 8h20, elles assistent les enseignants dans les activités pédagogiques, aident les enfants dans leurs activités de la vie quotidienne (repas, hygiène, etc. . .). Toutes volontaires, Gwenaëlle, Jeannine, Julie, Justice, Laurence, Mélissandre, Sandrine, Sylvie, Tatiana et Valérie sont toujours disponibles et à l'écoute des enfants qui ont besoin d'être aidés, écoutés et soutenus dans leurs apprentissages, afin qu'ils puissent grandir et apprendre en toute sécurité.

Un après-midi avec Les Chants Boul'tout

Pour la 2^e année consécutive, les choristes des " Chants Boul'tout " sont venus égayer un après-midi à Marly-la-Ville. Une centaine de personnes, toujours plus passionnées, ont pu profiter de ce moment de détente. Une belle prestation donnée par 80 choristes. Les deux heures sont passées très vite avec un chef de chœur dont le dynamisme n'est plus à démontrer.

Un grand MERCI aux généreux donateurs. Il a été collecté 398€. Cette somme ira directement au Secours Populaire pour le Noël des enfants.



CCAS

Escapade à Honfleur

Comme chaque année au mois d'août, le CCAS a proposé une journée libre en bord de mer.



La sortie étant ouverte aux retraités et à leurs petits-enfants, environ 120 personnes se sont retrouvées vers 7h le 7 août, sous une chaleur déjà élevée, pour prendre place dans deux cars affrétés par la commune. Après une route tranquille et un arrêt café croissant, c'est vers 11h que tout le monde s'éparpilla par affinité, direction la plage pour certains, balade dans les rues moyenâgeuses de la vieille petite bourgade, pendant que d'autres, prévoyants s'intéressaient aux restaurants autour du port.

Un manège d'antan, une grande roue et même un cirque ont permis aux enfants, avec éventuellement un cornet de glace, de rentrer bien fatigués le soir.

Le retour sur Marly avec de bonnes joues rouges se fit dans une certaine torpeur réparatrice.

Journée très appréciée des participants, et bien sûr une question... Quand nous retrouverons-nous ?

*Robert WALLET,
membre de la commission*

Sortie à Provins

Le samedi 2 juin

Partis à 9h30, Véronique, notre chauffeur, et Aurélie notre accompagnatrice nous ont conduits à et dans Provins de leurs mains de maître.

Arrivés au restaurant « le banquet des troubadours », nous avons été accueillis avec des musiques médiévales. Le conteur en tenue d'époque, narre l'histoire des « mets » et des « us et coutumes » de cette époque.

Au programme :

Jongleurs, magiciens, comédiens, mise à partie des convives... (notre chauffeur en a fait les frais... et nous avons beaucoup ri...) et une danse appelée « branle double » que nous avons exécuté tous ensemble. Puis un final explosif avec cracheurs de feu...! Ce fut un spectacle magnifique et plein d'humour. Ensuite, une balade en petit train dans la ville était prévue, qui nous a permis de digérer ce copieux repas.

Et pour terminer, une belle démonstration au théâtre des remparts, de fauconniers avec des aigles, des hiboux, des chouettes, des faucons et des buses qui nous sont passés au ras de la tête.



HORAIRE DU C.C.A.S.

Depuis le 03 septembre 2018, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) adapte ses horaires d'accueil au public en mettant des créneaux réserves aux rendez-vous pour plus de discrétion et de confidentialités.

Sans rendez-vous :

Lundi : 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi : 13h30-18h

Mercredi : 8h30-12h

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h00

Sur Rendez-vous

Mardi : 09h30-11h30

Jeudi : 14h-17h30

Pour prendre rendez-vous merci de téléphoner au 01.34.47.46.55

Dimanche 16 septembre 2018

« Fête de la moisson - Faites du sport »

Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette journée soit une réussite

Le soleil, la bonne humeur, la convivialité, étaient au rendez-vous pour que cette journée se déroule sous les meilleurs auspices. 600 enfants (dont 60% de Marlysiens) se sont retrouvés pour venir faire du sport au parc Allende dans une franche camaraderie.

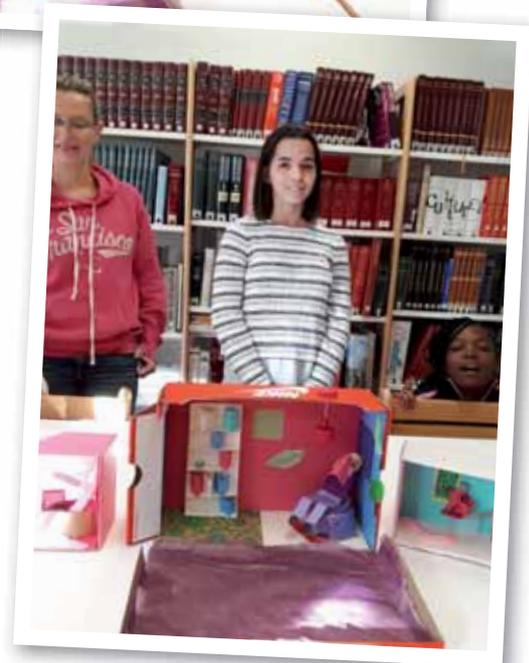
Les élus, associations, bénévoles ont tenu les stands pour accompagner les enfants, heureux de découvrir ou redécouvrir des activités multiples.

Merci encore à tous ceux qui donnent de leur temps pour que cet après-midi soit une vraie fête.

*Sylvie JALIBERT
Maire-adjoint chargée des festivités*







Une bibliothèque de plus en plus vivante !

Ateliers

Ayant à cœur de valoriser l'intervention participative des usagers de la bibliothèque, Céline Kaci - auteure d'espaces ludiques et recyclables accueillie dans le cadre d'un projet de résidence à la bibliothèque de Marly-la-Ville - a mené cet été des ateliers à la bibliothèque municipale les après-midi des jeudi 19 et mardi 24 juillet, à destination des enfants de 6 à 12 ans du Centre de Loisirs élémentaire ainsi que le samedi 29 septembre pour un public familial.

Ces ateliers sur le thème de l'espace de la lecture ont permis la réalisation de maquettes individuelles et collectives, formant pour certaines un Totem collaboratif.

Ces maquettes miniatures et poétiques de petits espaces scénographiés représentent les espaces idéaux de lecture où figurent ce que les participants aiment trouver autour d'eux quand ils lisent.

Les participants sont partis de croquis de la bibliothèque réalisés sur place par Céline Kaci, et ont ensuite utilisé des

matériaux de récupération recyclables pour créer leurs propres architectures imaginaires.

La magie a très bien fonctionné : avec un support d'expression identique (du carton - du papier de couleur - des photocopies - des pots de yaourt, de la colle et des feutres) toutes les propositions sont différentes et inventives.

Enfants et adultes ont tous proposé des situations amusantes pour la lecture. Une bien belle imagination !

Les créations de juillet ont été exposées tout l'été à la bibliothèque puis le jour du Forum des associations.

Grâce à ces 3 ateliers, 40 personnes ont pu laisser libre court à leur imagination et créativité.

Exposition

Dans le cadre des Journées de l'arbre, la bibliothèque a accueilli l'exposition du Conseil Départemental du Val d'Oise, « La forêt, une communauté vivante » du 9 au 27 octobre 2018. Conçue à

partir de 20 photos de Yann Arthus-Bertrand, cette exposition aborde la thématique de la forêt sous un regard humaniste : la forêt, on en vit et on y vit.

Un Atelier des Petits Débrouillards a eu lieu le Mercredi 17 octobre à 14h15 pour un groupe d'enfants du Centre de Loisirs élémentaire, CE2/CM1/CM2 : avec la visite de l'exposition et une sensibilisation à la biodiversité via des expérimentations.

Grâce à cette approche pratique, les enfants ont pu découvrir les besoins des végétaux et leurs interactions, ainsi que toute la richesse de ces écosystèmes, véritables poumons de la Terre.

Ecole Municipale de Musique : entre convivialité et découverte.

Qu'une école de musique soit un lieu d'enseignement de la musique, voilà ce qui tombe sous le sens. On y suit des cours d'instruments, de formation musicale, on y éveille ses sens aux sons, on y apprend à jouer à plusieurs, à écouter les autres et soi-même.

Mais ce que ne dit pas cette appellation, c'est qu'elle est aussi un pôle artistique où des professeurs-musiciens sont au service de la population. C'est pourquoi, les écoles de musique sont aussi des lieux d'accueil pour les musiciens amateurs. En effet, contrairement à une idée répandue, il n'est pas nécessaire de suivre des cours, dès l'instant que l'on a une certaine pratique d'un instrument, pour venir participer aux ensembles et aux ateliers proposés par l'EMM.

Ateliers djembé, jazz, chorale adulte, big band jazz, musique de chambre, toutes ces formes du "musiquer ensemble" sont ouvertes aux musiciens amateurs de Marly-la-Ville. N'hésitez pas à vous inscrire.

D'autre part, un nouveau dispositif « Découverte » est mis en place cette année pour les enfants du CP au CE2. Sous la forme d'une initiation, les "découvreurs" iront par période de quatre à cinq semaines, en classe de violon, de violoncelle, de flûte à bec, de flûte traversière et de clarinette, afin qu'ils découvrent l'instrument pour lequel ils ont de l'appétence. Si vous êtes intéressés pour votre enfant n'hésitez pas à contacter l'EMM (marlylaville95@roissy-online.com).

Marly-la-Ville : une commune culturelle !

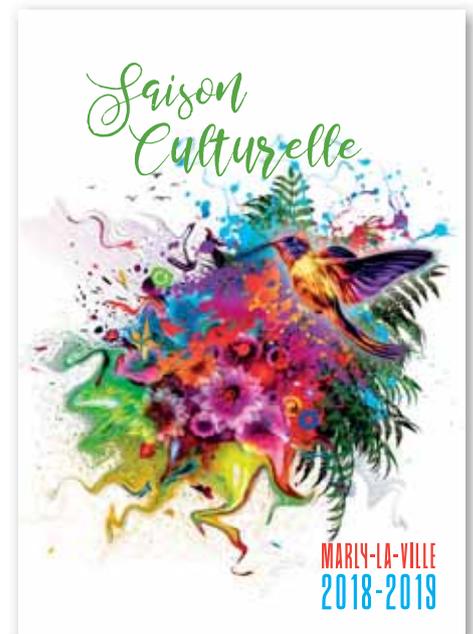
Une nouvelle saison culturelle s'est ouverte lors d'une balade contée le 14 octobre dernier et propose tout au long de l'année des spectacles, des concerts, des expositions... La municipalité fait le choix de soutenir les arts et la culture car c'est le meilleur chemin pour mener à l'épanouissement et à l'émancipation de chacun.

Dans notre monde qui semble parfois aller de travers, la saison culturelle est une invitation à découvrir différentes formes d'art : conte, théâtre, cirque danse et bien sûr musique.

En effet, le rôle de service public des équipements culturels n'est pas seulement de proposer du divertissement, mais bien de diffuser des œuvres d'art, car l'art sert à comprendre le monde et à le faire comprendre. Dans ces périodes difficiles, entre crises économiques et sociales, guerres de religions et de territoire, où se développe une peur de l'Autre tangible, qui mieux que les arts peuvent nous aider à mieux nous comprendre et à faire société ?

Cette année, deux humoristes – des femmes - nous invitent à traverser la route de nos habitudes et à adopter d'autres points de vue. On va rire avec ces deux femmes aux univers très différents : Elodie Poux avec son "syndrome du Playmobil" et Laura Laune dont l'humour vif et tranchant de son spectacle "*Le diable est une gentille petite fille*" ne manquera pas de surprendre. Une programmation culturelle doit aussi étonner pour mieux faire réagir ! Et pour que le coût ne soit pas un frein, une formule d'abonnement est proposée : 4 spectacles au choix pour 40€ ! Profitez-en !

Ecoles municipales de musique et de danse, bibliothèque, espace culturel Lucien Jean proposent tout au long de l'année une offre culturelle pour que chaque Marlyzien puisse y trouver plaisir, découvertes et échanges.





Le dispositif IME/SESSAD

Le Dispositif IME/SESSAD Madeleine Brès a été inauguré le 14 Septembre 2018.

Lors de cette matinée ensoleillée, nous avons écouté les discours de :

- Monsieur Floret, Président de la Mutuelle la Mayotte
- Monsieur Cosnard, Inspecteur d'Académie,
- Monsieur Specq, Maire de Marly-la-ville,
- Madame Gillot, Présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Et ceux des enfants, parents, professionnels.

Nous avons bénéficié de l'intervention de Monsieur Gardou, Anthropologue, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Responsable Scientifique du Master Référent Handicap, Directeur de la Collection Connaissances de la diversité (ERES), Auteur de La société inclusive, parlons-en. Il n'y a pas de vie minuscule qui a joué le rôle de fil rouge sur la question de la Société Inclusive à partir des différents discours.

Cette journée s'inscrivait dans le cadre des 70 ans de la Mutuelle la Mayotte. Les enfants ont profité de ce moment festif qui s'est conclu autour d'un repas choisi par eux.

Qu'est-ce que le Dispositif IME/SESSAD Madeleine Brès ?

Un IME pour des enfants de 6 à 20 ans
Un SESSAD pour des enfants de 4 à 20 ans.

Ces enfants orientés par la MDPH Maison Départementale pour les Personnes Handicapées ont besoin d'un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique adapté et personnalisé, validé par leurs parents.

Un enfant accueilli en IME, Institut Médico Educatif, bénéficie d'un temps complet hebdomadaire ou partagé avec l'Education Nationale.

Un enfant/adolescent suivi par le SESSAD, Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile bénéficie d'un soutien spécialisé dans les différents lieux de vie et d'activités (Ecole, domicile, ...) et dans les locaux du service.

Les enfants et adolescents accueillis au dispositif IME/SESSAD présentent :

- Une déficience intellectuelle légère à moyenne

- Des troubles du spectre autistique
Cet accompagnement, à la fois global et individualisé, est élaboré en collaboration avec les familles. Il intègre les soins, l'acquisition de connaissances et le développement de la socialisation du jeune.

L'équipe interdisciplinaire est composée : d'une Directrice, de Chefs de service, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, d'éducateurs de jeunes enfants, de moniteurs éducateurs, d'infirmiers, de professeurs des écoles, d'une art thérapeute, de psychologues, de psychomotriciens, d'une secrétaire, d'un chauffeur/ouvrier d'entretien, d'une maitresse de maison.

Le Dispositif IME/SESSAD a pour mission de mener :

- Des actions éducatives visant l'autonomie, la communication, la socialisation
- Des soins psychologiques et somatiques
- Des temps de scolarisation dans le cadre de l'unité d'enseignement intégrée à l'IME



- Du soutien dans le cadre du parcours scolaire Education Nationale

Le dispositif propose un accompagnement global, coordonné et de qualité en veillant toujours à associer à la fois les jeunes et leurs aidants familiaux au projet de vie. L'équipe s'emploie à construire une relation bienveillante et sécurisante pour permettre à chaque enfant et adolescent de s'épanouir, de développer ses capacités, de favoriser sa socialisation et l'acquisition d'une autonomie propre.

A la fois lieux de vie, d'éducation et de soins, le dispositif Madeleine Brès propose un large éventail d'activités. Au-delà des activités thérapeutiques que nous mettons en place (séances de psychomotricité, soutien psychologique), l'équipe interdisciplinaire propose aux enfants et adolescents des activités ludiques et créatives (activités sportives, sorties culturelles, ateliers arts plastiques, ateliers culinaire, piscine, ludothèque, l'équithérapie, ateliers d'expression...). L'équipe interdisciplinaire les accompagne également lors de sorties découverte, de séjours

éducatifs et forme aussi les jeunes à des activités techniques à caractère professionnel (horticulture, cuisine, blanchisserie, couture).

Afin d'assurer une continuité de parcours à toutes les étapes clés de l'accompagnement de l'enfant et du jeune, le dispositif IME/SESSAD travaille constamment en lien avec différents partenaires : établissements d'enseignements primaire et secondaire (écoles, collèges, lycées), de formation professionnelle, établissements médico-sociaux pour adultes, structures de soins, infrastructures liées au sport, aux loisirs, à la culture... Les collaborations sont riches et évoluent au gré des années.

Les enfants et adolescents sont accueillis :

- Du lundi au vendredi 9h-16h
- Mercredi 9h-13h30
- Un samedi par mois afin d'accueillir les familles et de partager des moments de convivialité ainsi que des activités diverses.

Les enfants suivis par le SESSAD, bénéficie de 3 ou 4 actes par semaine 42 semaines par an.

Pour conclure, nous avons choisi le nom de Madeleine Brès car elle est la première femme médecin de France en juin 1875 d'une part et d'autre part elle est auteur de plusieurs livres de puériculture. Elle a participé à l'ouverture de la première crèche en 1893 à Paris, Quartier des Batignolles, après avoir été partie en Suisse étudier l'organisation et le fonctionnement des crèches.





Marly Bad Rêvons plus grand

Depuis l'assemblée générale du 22 juin 2018, avec le soutien unanime de ses adhérents, le club de Badminton de Marly-la-Ville a décidé de progresser sportivement en partenariat avec la Fédération Française de Badminton.

Depuis de nombreuses années, le niveau des joueurs ne cesse d'évoluer positivement et il était temps de se déterminer entre deux choix : Loisir ou Compétition.

Marly Bad a choisi les deux, tout en conservant son activité conviviale.

Premier test de ce changement : le forum des associations.

Le succès est déjà visible avec plus de 110 inscrits dont une trentaine de joueurs s'engageant en souscrivant l'option Compétition. Et ce n'est pas fini. Tous nos créneaux (enfants, préados, ados et adultes) sont quasiment complets. Au programme de cette saison, nous participerons aux interclubs pour représenter Marly dans le Val-d'Oise, au challenge intercommunal regroupant 7 communes des alentours et pour lequel nous détenons le titre depuis 3 ans, aux tournois indépendants et à nos tournois internes toutes catégories.

Second test : la Fête de la Moisson. Le succès se confirme avec des centaines d'enfants se succédant tout le long de cet après-midi festif sous un radieux soleil sans vouloir quitter nos emplacements.

Troisième test à venir : rendez-vous pour le Téléthon 2018 les 7 et 8 décembre.

Pour la 16^e année consécutive, Marly Bad s'engage dans l'organisation de cet événement et tentera de réunir un maximum d'associations qui voudront participer. De nombreuses surprises seront annoncées ultérieurement sur les panneaux électroniques de notre commune, notre site internet et les affiches que nous collerons malgré la grisaille de l'automne. Votre aide sera la bienvenue. (Contact : marlybad.free.fr) Pour finir, Marly Bad remercie chaleureusement la municipalité pour son soutien permanent dans toutes nos épreuves.

PS : Faites comme Lisa (derrière sa raquette), venez tester le badminton à Marly-la-Ville...

Les Chup's



Mais qui sont les Chup's ?

**14 ans... Les Chup's ont déjà 14 ans !
Mais qui sont-ils exactement ces joyeux drilles 50% comédiens, 50% chanteurs et 100% saltimbanques ?**

C'est en 2004 que la chanteuse et coach vocal Anne-Marie Gancel fonde l'association « Atelier Chanson » : 6 élèves seulement pour commencer et un mini concert donné à la salle Dalibard.

Dès l'année suivante, les amateurs de chant se multiplient dans la compagnie, donnant lieu, cette fois, à une représentation plus importante à la salle des fêtes.

Le concept continue ainsi chaque année à faire des émules, formant petit à petit une vraie troupe qui trouve son nouveau nom en 2004 : ce sera « Les Chup's » !

Grâce à leur talent et au soutien de la municipalité de Marly-la-Ville, la troupe connaît un succès grandissant. Depuis, un nouveau spectacle fait le plein pour 2 représentations chaque année à l'Espace Lucien Jean.

Et les Chup's multiplient les show : St Witz, Puiseux, Othis, Le Thillay... et même la Normandie !

Cette joyeuse compagnie, comptant une trentaine de participants de 7 à 77 ans, travaille toute l'année à la mise en place d'un spectacle musical humoristique original, alliant théâtre et chant.

L'esprit de famille et de partage qui règne chez les Chup's encourage chacun des membres à se dépasser sur scène. Des cours particuliers de chant leur permettent de trouver leur voie (voix ?!)... et la magie opère.

Les scénaristes actuels Emilie Naudin et Jean-Michel Orellana, eux-mêmes artistes de la troupe, façonnent chaque année une nouvelle histoire sur mesure, dans laquelle se glissent de nombreux tubes interprétés en live. Costumes, chorégraphies, décors, chœurs : tout est soigneusement étudié. Personnages forts, répliques inattendues, rires et refrains partagés sont au programme de ces représentations qui se veulent familiales. Car oui, les Chup's font chanter et amusent un public multi-générationnel : voici une des clés de leur succès !

En annexe et dans le but de satisfaire la demande grandissante des plus jeunes, une section dédiée aux enfants et adolescents a été créée cette année sous le nom des « Petits Bonheurs ». La relève est assurée !

Le prochain spectacle musical « Chup's 1^{er}, Roi des Gueux » est actuellement en préparation.

Rendez-vous à l'Espace Culturel les vendredi 24 et samedi 25 mai 2019 à 20h30 !

Vous découvrirez comment, en l'an de grâce 1582, un nouveau Roi accéda au trône suite à la disparition mystérieuse d'Henri IV.

Narcissique, obsédé par la gente féminine, les buffets gargantuesques et peu enclin à diriger le pays, ce roi vivra le règne le plus court, le plus tumultueux et le plus risible de l'Histoire : mariage raté, révolte paysanne, trahisons : une chronique historique comme vous n'en avez jamais vu... ni entendu ! Vous serez des nôtres, n'est-ce pas ?

En attendant, retrouvez-nous sur :

Facebook : **Les Chup's**

et sur notre site Internet

<http://leschups.wixsite.com/website>

Suite et fin des nouvelles du front.



4 juin 1918, Torcy en Valois et le bois Belleau : les Sammies affrontent les troupes allemandes ; malgré leur inexpérience dans les combats offensifs et de très lourdes pertes, ils parviennent au matin du 26 juin à rester maîtres de l'ensemble du bois Belleau.

En Russie les 16 et 17 juillet, Nicolas II et toute la famille impériale sont exécutés sur les ordres de Lénine par les Bolcheviques à Ekaterinbourg. 8 août, contre-attaque massive par les Alliés (surtout les Britanniques et les Canadiens) en Picardie, appuyés par des centaines de chars et d'avions.

12 septembre, 250 000 Américains et Français lancent l'offensive contre la poche de St Mihiel ; ils en viennent à bout avec l'appui de 3000 canons, 300 chars et 1400 avions.

29 septembre, en Macédoine, suite à l'offensive alliée en Grèce du nord, la Bulgarie demande l'armistice. Sur le front ouest, l'attaque générale des

Alliés est lancée dans les Flandres et le secteur de Somme-Py et St Quentin du 25 au 27 septembre.

Du 4 au 26 octobre, la défaite étant désormais inéluctable et poussé par le général Hindenburg, le chancelier Max de Bade demande au président Wilson les conditions d'un éventuel armistice, pensant que le président américain serait moins dur que les Alliés occidentaux. Ludendorff démissionne de ses fonctions de 1^{er} Général des armées impériales.

30 octobre, confrontés à la progression vers le nord des armées britanniques à partir de la Mésopotamie et de la Palestine, les Turcs sont contraints de demander un armistice.

Les combats cessent au fur et à mesure sur les fronts d'Orient et bientôt d'Ouest.

Le 7 novembre, premier cessez-le-feu sonné par le clairon Pierre Sellier à la Capelle dans l'Aisne pour le début des

négociations avec les plénipotentiaires allemands.

Au cours de ces combats, 4 Marlysiens perdront la vie :

- FAUGERON Georges, mort le 25/07/1918 à Cugny (Aisne).
- VIAUX Gabriel, mort le 23/07/1918 au Mesnil les Hurlus (Marne).
- BERNARD Joseph, mort le 07/10/1918 à Dourdan (Seine-et-Oise).
- MAZILLE Maurice, mort le 27/10/1918 à Rely le Grand (Pas-de-Calais).

Près de Compiègne, dans la clairière de RETHONDES, l'armistice sera signé, le 11 novembre 1918.

Dans la salle du presbytère de Marly-la-Ville, les 9, 10, 11 novembre 2018, se tiendra une exposition sur la Grande Guerre réalisée par le CGHFM et les classes de l'école du Bourg.

*Gilberte Ducos
CGHFM*

Le Football de Table, la passion du foot jusqu'au bout des doigts...



Cette discipline est issue du jeu sub-butéo, elle fait appel à la réflexion des échecs et à l'adresse du billard le tout régi par les règles du football.

L'équipe de France féminine championne du monde

Le 1^{er} et 2 septembre dernier, avait lieu à Gibraltar, la coupe du monde de football de table.

20 pays, 200 joueurs/joueuses repartis dans 6 catégories individuelles

et par équipe, participèrent à cette compétition.

L'équipe de France féminine remporta 2 titres : Audrey Herbaut du club de Champs-Marne fut sacrée en individuel et par équipe avec ses coéquipières.

Le Marlysiens, Xavier DUBOIS, membre de l'équipe de France raconte : "c'était une première pour moi puisque de joueur, je suis devenu entraîneur de

l'équipe féminine. Bien m'en a pris puisque nous remportons 2 titres de champions du monde, dix ans que la France n'était plus montée sur la plus haute marche du podium toute catégorie confondue..."

Bravo à elles !

Pour tous renseignements : www.3fts.fr



Jean-Claude Connétable et les Archers de la Compagnie



Jeu d'Arc et Famille de Jean-Claude



Nomination du Jeu d'Arc, « Jeu d'Arc Jean-Claude Le Layour »

Jean-Claude a poussé la porte de la Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville, au Forum des Associations du 09 septembre 2006.

Très vite il a trouvé que tirer à l'arc droit « longbow » était plus traditionnel. Dans son sillage, Jean-Claude a aussi amené quelques-uns de ses petits-enfants et l'une de ses belles-filles à la Compagnie.

Avec ses idées, il a rapidement intégré le Bureau comme initiateur, et est devenu notre maître d'œuvre pour l'aménagement perpétuel du Jeu d'Arc. En Février 2009, Jean-Claude devient naturellement « Chevalier d'Arc » dans la pure tradition de l'Archerie.

Le 21 juillet 2017, Jean-Claude reçoit l'écharpe de Connétable. Cette remise de récompense s'est déroulée au Jeu d'Arc en présence de sa famille, la

Compagnie de Pontoise, et bien sûr la Compagnie de Marly-la-Ville.

Malheureusement début septembre 2017, après une longue maladie, Jean-Claude nous quitte, laissant un grand vide au sein de sa famille, et de la Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville.

Après avoir terminé les travaux du Beursault, nous avons décidé de donner un nom à notre Jeu d'Arc. Le nom de Jean-Claude LE LAYOUR s'est imposé tout naturellement.

Le 10 juin 2018 en présence de la famille de Jean-Claude, du représentant de la Mairie M. Pierre-Yves Hurtel, et des Archers de la Compagnie, le Jeu d'Arc a été inauguré en son Nom.

Désormais, le jeu d'Arc de la Compagnie de Marly-la-Ville, porte le nom de Jean-Claude LE LAYOUR. Chevalier, je te salue !

*Hervé Jalibert,
Laurent Hivelin*



Un Enfant de Marly

KLOPP Sébastien gardien de but à l'United Futsal du Kremlin Bicêtre, champion pro, et coupe de France pour la saison 2017-2018.

Saison 2018, champion League, League professionnelle Futsal.
www.kbunited.fr

Faites (Fête) du Sport !



Depuis plusieurs années il est communément admis que la Zumba est autant une danse qu'un sport permettant le maintien en forme des pratiquants.

Dimanche 16 Septembre, la Guirlande Francilienne a, je pense, démontré que les danses traditionnelles sont aussi un gage de maintien en forme.

Dix-huit danses différentes ont été présentées à un public nombreux qui a applaudi les performances des danseuses et danseurs. Le programme



La Guirlande Francilienne



avait été composé de danses qui, chacune, illustrent un autre sport.

Bien sûr, les performances n'étaient pas à chercher dans des sauts ou des portés, dans des acrobaties ou de la vitesse mais plutôt dans la mémorisation des chorégraphies et le souffle nécessaire à soutenir les différents rythmes musicaux en plein soleil.

Ceux qui nous ont applaudis ont sans doute pensé que pour certains danseurs la bouteille n'était pas seulement un accessoire pour démontrer l'adresse des Bourreyeurs (danseurs de bourrée) mais aussi un apanage dû à leur date de naissance. C'est vrai que la pratique de la danse est un parfait moyen de maintien en forme.

Mais ce qui compte le plus pour la Guirlande Francilienne, c'est le final

de cette fête quand, répondant à notre invitation Jean Mickael est monté sur la scène et s'est joint à nous le temps d'une polka. Je pense, vu le nombre de vidéos prises par ses copains et copines qu'il a eu lundi matin un succès monstre.

Je suis sûr que vous êtes nombreux de sept à soixante-dix sept ans à pouvoir vous faire plaisir avec des copains, avec des amis, en famille prendre du plaisir sans vous prendre au sérieux en vous initiant aux danses traditionnelles, qui toutes, ont un lien plus ou moins affiché avec la vie et les émotions de chacun y compris le sport.

Le Mardi soir de 20h30 à 22h15, salle de danse du COSEC

Cotisation : 25€/an (enfants 15€)

Perrot_g@club-internet.fr



Le cyclotourisme à Marly-la-Ville

Dans tous les cas, notre but est respect, solidarité et convivialité.

Dans les sorties cyclos, suivant le nombre de participants, nous effectuons les 15 premiers kilomètres ensemble à vitesse limitée sur la base du moins rapide, ensuite séparation en 2 ou 3 groupes.

Participation aux organisations de la FFCT :

- Randonnées organisées le dimanche matin dans le secteur
- Randonnées dans toute la France / Lille -Hardelot, l'Ardéchoise (11 participants), étape du tour de France, Le Crotoy, l'Alsacienne,
- Divers brevets de 200, 300, 600 kms en préparation de Paris – Brest – Paris, etc...

La vie du club est rythmée par la météo, l'avantage de rouler en club est de ne jamais être seul sur la route en cas de problèmes mécaniques ou physiques, nous ne devons jamais laisser un cyclo rentrer seul.

Nous vous attendons au départ de la place Dalibard à Marly, vous avez la possibilité de faire un essai de 3 mois sans inscription (les inscriptions n'ont lieu qu'en janvier).

Bonne humeur et casque obligatoires. La cotisation 2017 était de 25€ par famille (plus la Licence non obligatoire) A bientôt,

Stéphane DENOS



Vacances
Sorties Sports
Carnaval
Jardinage...

Séjours été 2018

Mesnil Saint Père séjours des 6/8 ans

Nos petits explorateurs ont pu découvrir, observer, analyser la faune et la flore des environs du Lac d'Orient. En effet, nous avons tenté de développer le côté artistique et créatif des enfants en forêt avec du matériel 100% naturel autour d'une animation *land'art*, exploré le potager de la structure et contribué à son arrosage quotidien.

Nous sommes allés écouter les bruits de la forêt la nuit en bravant nos peurs. Nous avons découvert le monde de la mare avec ses habitants aussi différents qu'impressionnants.

En soirée, une veillée Trappeur nous a été proposée. Chaque enfant a confectionné sa papillote que l'on a disposée dans de belles braises. Nous avons grillé des chamallows autour du feu, le tout agrémenté de petits jeux, défis, histoires...

La semaine s'est soldée par un jeu de piste Nature. Petits et grands sont rentrés à la maison des souvenirs plein la tête pour attaquer la rentrée.

L'équipe d'animation

Vallorcine

(séjours des 9/11 et des 12/16 ans)

Un séjour sportif et riche en émotions, au programme :

Les ados et les plus jeunes se sont découverts des âmes courageuses en maîtrisant leurs peurs grâce au canyoning et au rafting pour les ados. L'accrobranche a également été un temps riche en émotions.

Une escapade canine pour les plus jeunes qui par binômes ont apprivoisé un chien avant d'être tirés par eux sur des sentiers.

Certains ont dépassé leurs limites le jour de notre randonnée Loriaz (15 km), mais ils ont été récompensés par cette vue imprenable face au Mont-Blanc.

Nous avons aussi profité de la belle région de Chamonix en visitant la Mer de Glace. On a pu progresser dans l'ancre du glacier dans une grotte faite entièrement de glace. Visite du parc de Merlet après avoir emprunté de multiples moyens de transport de l'Aiguille du Midi.

Petits et grands se sont retrouvés autour de temps d'animation en soirée, tels que notre grand jeu d'énigmes, une soirée "histoires" qui font peur autour d'un grand feu, un loup-garou GEANT et la soirée boum pour clôturer ces séjours. Voici les aventures des sportifs avant de reprendre le chemin des cours.

L'équipe d'animation



Un été au centre de loisirs de loisirs Juillet

Cette année, tous les enfants du centre de loisirs se sont réunis sur l'école du Bois Maillard pour vivre un mois sportif, avec pour fil conducteur "Les Olympiades d'été" et la coupe du monde.

A travers des jeux de coopération et des jeux collectifs, c'est le "Vivre Ensemble" qui était au cœur des animations.

Le grand jeu a réuni tous les groupes sur des jeux d'équipe mixant les enfants des plus petits aux plus grands. Relais, jeux d'eau, jeux de précision, chacun a pu s'impliquer et s'amuser malgré les différences d'âge. Moments de partage entre les grands et les petits très appréciés.

Août

Tout au long du mois, chaque groupe a découvert différents pays au travers d'activités et de jeux. Ils ont créé des accessoires, des affiches, une fresque, des jeux, et autres pour préparer **le grand jeu d'orientation** où tous les enfants ont dû œuvrer ensemble afin de réussir les différentes épreuves et résoudre l'énigme finale.

Mer de sable, Parc des Félines, bases nautiques, Potager des Princes et parcs de jeux ont aussi été au programme de ce mois d'août 2018.

Petits et grands ont particulièrement apprécié de participer aux mini-stages football. Le groupe des CE2/CM1/CM2 a aussi pu découvrir les sensations d'une initiation à l'escalade lors du mini-stage varappe.



Témoignage

Les jolies colonies de vacances, merci papa merci maman...

Merci surtout au service enfance de la commune de Marly-la-Ville d'organiser chaque année des colos pour nos enfants. Le choix des lieux et des activités est toujours top, sans oublier un super encadrement (un grand bravo aux animateurs, Muriel, Mehdi, Olivier, Nicolas, Elsa, Yann...).

Le petit plus, suivre au quotidien sur le site internet, les folles journées de nos enfants.

Sandrine (maman de Julien)

Petite enfance

Un été avec le Relais Assistantes Maternelles

Fin juin, un "atelier jardinage" a été proposé aux enfants qui ont fréquenté le RAM avec leur assistante maternelle agréée ou leurs parents.

Ce fut l'occasion pour les enfants de décorer avec de la peinture des pots en terre cuite et de manipuler, avec leurs mains ou des accessoires, de la terre pour ensuite repoter une plante : un œillet de Chine.

Il leur a aussi été proposé de semer des radis dans de petits pots afin d'observer régulièrement l'évolution des graines.

Beaucoup d'enfants ont pris plaisir à toucher la terre et à la transvaser avant de repartir chez eux ou chez l'assistante maternelle avec leur plantation.



Un bel été...

Cette année, la météo a permis d'organiser des jeux d'eau dans l'espace de jeux extérieurs "Henri Marlé" pour le bonheur des plus petits.

Différents bacs avec des petites bouteilles, des entonnoirs, des gobelets...étaient installés sur l'herbe pour permettre aux enfants de jouer avec l'eau. Cette activité est toujours très appréciée des tout-petits...Une machine à bulles a contribué également à la joie des enfants qui se sont amusés à attraper les bulles qui montaient dans le ciel ou se dirigeaient vers eux !

Pour clôturer la matinée, les assistantes maternelles et les parents qui le souhaitaient sont restés dans l'espace pour partager un moment autour d'un pique-nique.

Merci à cette belle météo qui nous a accompagnés cet été.

Le RAM c'est aussi tout au long de l'année des accueils :

- Pour les assistantes maternelles agréées de la commune et les enfants qu'elles accueillent chez elles
- Pour les enfants non scolarisés et leur famille habitant la commune

Ces accueils se font au sein des locaux du RAM pour des accueils jeux, dans l'espace du DOJO au COSEC pour de la motricité et dans les locaux de la bibliothèque pour de la lecture d'albums pour les tout-petits. Toutes les dates sont disponibles sur calendrier dans la structure.

N'hésitez-pas à vous renseigner et à vous inscrire au :

Relais Assistantes Maternelles
10 Rue du Colonel Fabien
95670 Marly-La-Ville
Tél : 01.34.68.14.91
marlylaville95@roissy-online.com

Concours de dessin

École élémentaire de la Garenne année scolaire 2017/2018 TROISIEME EDITION Temps d'animation Pause méridienne

Le concours de dessin de la Garenne poursuit son aventure :

Un thème différent par semaine était proposé soit par les enfants soit par l'équipe d'animation. Les enfants au gré de leur inspiration ont pu réaliser un dessin. Chaque jeudi, un vote permettait d'élire la plus belle réalisation de la semaine. Un affichage en cantine présentait ensuite les différentes réalisations.

Pour sélectionner la plus belle réalisation de la période un vote est organisé chaque trimestre. Merci à tous les enfants pour leur participation.

L'équipe d'animation de l'école de la Garenne.



Nos grandes gagnantes sont :





La rentrée scolaire 2018-2019 à Marly-la-Ville

Les enfants sont repartis à l'école, les petits ont découvert leur enseignant(e), leur classe.

Pour certains, un nouveau préau repeint avec de belles couleurs, pour d'autres une nouvelle salle de restaurant redécorée... Bien sûr on peut toujours en espérer davantage.

Les services techniques ont fait de leur mieux et, malgré ce que l'on pourra toujours reprocher à la municipalité, sachez que tout cela est fait avec ce que j'aime appeler les « moyens du bord », notre budget s'amenuisant d'année en année.

Nos enfants restent malgré tout notre priorité.

Les écoles de Marly-la-Ville ont repris un rythme de 4 jours d'enseignement par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Le mercredi est de nouveau

réservé à l'accueil au Centre de Loisirs. Les accueils du matin et du soir sont maintenus.

Il reste très important de réserver, en temps et heure, les accueils municipaux dont bénéficieront vos enfants, et, nous comptons sur vous, parents, pour nous aider à anticiper les commandes de repas et prévoir les personnels nécessaires à tous ces services.

Nos effectifs ont frôlé une ouverture de classe à l'école élémentaire de la Garenne. Mais les chiffres enregistrés par l'Inspection le jour de la rentrée scolaire ne l'ont pas permise.

La nouveauté pour cette rentrée est que la municipalité a fait le choix d'attribuer un(e) ATSEM par classe dans les écoles maternelles. De ce fait, chaque enseignant(e) bénéficie de la présence d'un(e) ATSEM en permanence durant la journée.

La vie scolaire suit son cours, les plannings se remplissent, piscine pour les petits avec le bus municipal, créneaux bibliothèque, créneaux sportifs, projets en préparation, visites programmées, spectacles réservés, chorales, kermesses... et tant d'autres activités pour les enfants. Et tout de même, entre toutes ces activités, des cours assurés par nos enseignants !

Le collège a, lui aussi, fait sa rentrée, et nous pouvons nous féliciter d'avoir appris que tous les postes d'enseignants étaient pourvus dès la rentrée, ce qui n'est pas le cas de tous les collèges.

Alors... TRES BONNE ANNÉE SCOLAIRE à tous, petits et grands !

*Fabienne GELY,
Maire-adjointe chargée
de la vie scolaire*

Nouvelle association sportive : Fitgym et bien-être.



« Le sport est une passion de tous les jours...Osez le bien-être »

Responsable : Alexander Cruz

Rejoignez nos cours de fitness, Zumba et danse pour toute la famille. Si vous souhaitez développer vos qualités physiques, entretenir votre corps ou simplement vous remettre en forme, dans une ambiance conviviale et détendue, venez vite participer à nos nombreux cours. Nos coachs sont tous des professionnels diplômés.

Lieux et horaires :

La Chapelle-en-Serval : lundi 18h-19h : Zumba Kids ; lundi. 20h15-21h15 : FIT Renfo adultes / mardi 20h30-21h30 : FitCardio - Cross training – Strong / jeudi 20h-21h : FitZen; jeudi 21h10-22h10 : FitCombat - HIIT - TRX, / vendredi 20h15-21h45 : Zumba + stretching adultes / samedi 9h15-10h30 :

FitMuscu; samedi 10h30-11h30 : FitCAF (Cuisses Abdos Fessier).

Marly-la-Ville : mardi 17h-18h : Zumba Kids; mardi 20h30-21h30 : FitCardio et renforcement musculaire, 21h30-22h30 : FitZen / stretching; mercredi 17h-18h : FitZen Kids en langue espagnole; vendredi 16h50-17h50 : FitZen adultes.

Orry-la-Ville : mercredi 13h30-14h15 : FitZen Kids en langue espagnole; mercredi 14h15-15h15 : FitZen adultes; vendredi 17h-18h et 18h-19h : Street-dance.

Contact :

06 51 41 30 12

fitgym.bienetre@gmail.com

fb.com/FITGYM.BIENETRE.OFFICIEL



Marly Nordic a fait sa rentrée !

Le club de marche nordique Marly Nordic présent au forum des associations le 8 septembre, a tenu son stand haut en couleurs. Le club s'est équipé depuis la saison dernière de maillot bleu turquoise affichant fièrement le logo du club.

Il y a eu encore beaucoup de visiteurs au stand cette année ; rappelons que le club entame sa troisième saison depuis sa création en 2016 et le nombre de demandes d'inscriptions ne cesse d'augmenter : d'une trentaine d'adhérents en 2016, le club compte pour cette nouvelle année sportive une soixantaine d'inscriptions.

Tout ceci a été rendu possible avec notamment l'arrivée cette année dans le club de deux nouveaux animateurs encadrants, permettant d'accueillir plus d'adhérents tout en garantissant un bon encadrement lors des séances.

Aussi tonique mais moins traumatisante que le jogging, la marche nordique attire de plus en plus d'amoureux de la nature. La recette du succès: un sport accessible qui conjugue efficacité et convivialité.

Cette année encore le club a beaucoup de projets, dont notamment celui de faire découvrir aux adhérents la sensation de marcher nordique sur le sable en bord de mer... Une belle année en perspective !

La team Nordic

Séance hebdomadaire le samedi

Mail : club.marly.nordic@gmail.com

Site internet : www.marly-nordic.jimdo.com

Page Facebook : Marly Nordic

Les journées du Patrimoine à Marly-la-Ville

Pour la 14^e année consécutive, l'ancienne carrière de pierre de la rue Roger Salengro a dévoilé une partie de ses mystères aux visiteurs. Le soleil étant au rendez-vous, ce ne sont pas moins de 430 curieux qui se sont pressés dans les galeries normalement destinées à l'oubli. A noter que pour cette édition, André Pasinetti, fils de l'ancien champignoniste Robert Pasinetti, est venu expliquer son ancien métier, non sans y ajouter des anecdotes sur le Marly d'autrefois.

Gageons que pour une quinzième édition, les travaux d'embellissement du site surprendront de nouveau les Marlysiens !

*Jean Pierre Le Comte,
président de l'association des Fouines*



SOMABE : récit d'une mission réussie



Faire des crêpes ou des paquets-ca-deaux, organiser des foulées, participer aux manifestations communales... c'est bien.

Avoir des projets plein la tête pour soutenir les enfants du Bénin... c'est bien aussi. Mais passer à l'action en relayant nos actions sur place... c'est mieux. Et c'est ce que nous avons fait en mai dernier.

Nos valises étaient pleines à craquer de :

- matériel pour les équipes de rugby garçons/filles et les enfants des rues de Cotonou
- équipements pour le Collège d'Adjarra
- vêtements et médicaments pour la Maison d'accueil des enfants de Sakété

Vous pensez bien que les distributions ont fait jaillir mille mercis et des sourires plein les visages.

Mais surtout être venus voir ces enfants, c'est reconnaître qu'ils existent, qu'ils

comptent pour l'avenir et que l'on pense à eux.

C'est notamment le cas des enfants :

- des rues se re-socialisant par le sport et reprenant le chemin des foyers d'accueil voire de l'apprentissage.
- de Sakété par une aide alimentaire mensuelle.

Nos rencontres au Bénin nous font découvrir les vrais besoins matériels (achat sur place de moustiquaires et tests de diagnostic du paludisme) et les projets à porter (ex : parrainage de collégiens démunis et le point d'eau toujours pour le collège d'adjara).

Mais un message commun est dit ou visible dans leurs yeux : « Ne nous abandonnez pas ».

Aussi si vous voulez donner un coup de main pour les épauler :

- appelez au **07 80 04 98 94**

- écrivez à : **association.somabe@yahoo.fr**
- pour la vidéo de cette mission : rejoignez-nous sur **Facebook**.



With SpeakLudo, it's easy to speak English, Spanish and Portuguese !*

SpeakLudo

C'est bien connu, les Français ne sont pas bons dans les langues étrangères. Et l'Anglais, langue internationale par excellence n'est pas vraiment... leur tasse de thé ! Heureusement, avec SpeakLudo, les jeunes Français prennent – enfin – du plaisir à parler la langue de Shakespeare. Pas seulement. Les clubs d'Espagnol et de Portugais ont aussi fait leur preuve. Quant aux adultes, la demande est telle qu'un second groupe anglophile s'est formé, cette année. La performance du groupe des Reggae au show de mai 2018 à la salle des fêtes de Marly la Ville a été remarquable et si drôle !

Parler anglais à l'école et devant ses camarades s'apparente souvent à une séance de torture : vocabulaire limité, accent à couper au couteau et grammaire incertaine, minent le moral des élèves. Du côté des adultes, certains postes leur échappent. Pour remédier à ce cruel sentiment d'échec, une solution : SpeakLudo ! Co-fondée en 2009 par une cadre dynamique, Fanta C. Sangaré, cette association a pour vocation de familiariser les enfants âgés de 4 à 15 ans à la langue anglaise et ce, grâce à une pratique ludique – à bâtons rompus – de la langue de Shakespeare, et surtout pas scolaire. Les 50 membres de l'association se retrouvent ainsi tous les samedis matins, à l'espace Mosaïque de la ville de Fosses, pour une heure et demie de conversation et d'activités, en anglais, espagnol et/ou portugais s'il vous plaît !

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que pendant ces séances, les kids abandonnent sans regret leur langue natale pour se lancer avec délectation dans des échanges qui abordent tous les sujets, par le biais de saynètes de théâtre, de chansons et même de jeux de société, d'ateliers de cuisine et de sport, le tout dans une ambiance bon enfant et ludique, où on ne se moque pas, mais où les animateurs, au nombre de treize cette année, reprennent, tout



en douceur. Formée à l'animation linguistique par Fanta et Manuela Minger, aux premiers secours par la Croix Rouge, l'équipe Speakludo a été renouvelé à 50%.

Parler, parler et encore parler... anglais, espagnol ou portugais !

Vous l'aurez compris, l'important n'est pas le sujet, mais l'oralité ! « Je suis partie d'un constat, explique la fondatrice de l'association, Fanta C. Sangaré : pour bien parler anglais, il faut d'abord simplement parler, et pour cela, pas de mystère ! Il faut pratiquer de façon concrète et régulière, et c'est ce que nous proposons à SpeakLudo ! » Les ateliers, ludiques – est-il nécessaire de le rappeler ? – sont encadrés par des bénévoles de l'association. Les animateurs et assistants-animateurs (lycéens en classe euro) s'adressent aux enfants en langue étrangère et si les débuts sont toujours un peu hésitants, les élèves font vite le grand saut, et finalement, parler anglais, espagnol ou portugais devient un vrai plaisir ! Et tant pis si notre anglais, espagnol ou portugais est parfois teinté d'un soupçon d'accent français. Après tout, ça donne un petit charme en plus, non ?

Souhaitez-nous une belle année, si elle se déroule bien, nous emmenons les plus grands à Stratford Upon Avon, en Angleterre, tout début juillet. Joyeuse saison à vous tous !

**Plus de renseignements auprès de Fanta C. Sangaré au 06 21 88 80 04.
Plus d'infos sur www.speakludo.com**

** Avec SpeakLudo, c'est facile de parler anglais, espagnol ou portugais*

PLAT BAND

Amis musiciens !

Le Platband de l'Ysieux, composé d'une quinzaine de musiciens sous la direction de Gaël DIATTA a fêté récemment ses 10 premières années d'existence dans la salle de spectacle "Germinal" de Fosses.

Un public nombreux a pu écouter une rétrospective des morceaux joués par nos musiciens appartenant ou ayant appartenu pour leur grande majorité aux écoles de musique de nos deux villes.

Le Platband de l'Ysieux entame désormais sa deuxième décennie avec plein de projets musicaux.

Alors amis musiciens, à vos instruments ! Venez nous rejoindre !

Le Platband de l'Ysieux recherche saxophonistes, clarinettes, cuivres, percussionnistes ou autres, pour faire de la scène et partager des moments sympas, dans un style jazz mais également Latino, Swing ou Bossa (et bien d'autres).

Le but : Jouer, se faire plaisir et concrétiser sur scène.

Si vous avez envie de vous lancer dans l'aventure, de prendre du plaisir à jouer ensemble et de vous éclater sur scène, n'hésitez pas à nous contacter.

Répétitions le mercredi soir sur FOSSES (20h-22h). Inscription auprès de l'EMM de Marly-la-Ville.

Pour en savoir plus sur notre groupe, voir notre site : le plat band de l'ysieux.



Pour nous contacter :

Bruno PIERFEDERICI
0671926524
contact@pby.fr ou pmgp13@yahoo.fr



Petite balle jaune



Féliciter nos jeunes devenus champions du Val-d'Oise dans leur catégorie. C'est le résultat de nombreuses heures d'entraînements et de compétitions lors de rencontres en tournois individuels et par équipes. Forger une équipe, son esprit de solidarité et l'honneur de représenter son Club, sa Ville, c'est ce qu'il y a de plus difficile. Bravo à Ewen, Noë, Robin et à leurs entraîneurs et parents.

Noter la progression du niveau de l'ensemble des 100 participants lors du Tournoi Interne.

Accueillir pour cette saison 2018-2019 de nouveaux adhérents et nos fidèles qui ont reconduit leurs inscriptions avec un taux remarquable pour un panel de 4 à 69 ans.

La mairie met au service du club de tennis des courts couverts et des courts extérieurs (photos ci-dessus).

Rappeler que sont proposées des séances de « Cardio et Renforcement musculaire » sous la direction de Thomas MASCRET d'une part et des séances d'entraînement de tennis pour la découverte ou le perfectionnement par Thomas FRIANT et Pauline BUISSON.

Enfin, **profiter** des structures couvertes et en extérieur pour le tennis en loisirs. Il est toujours possible d'adhérer.

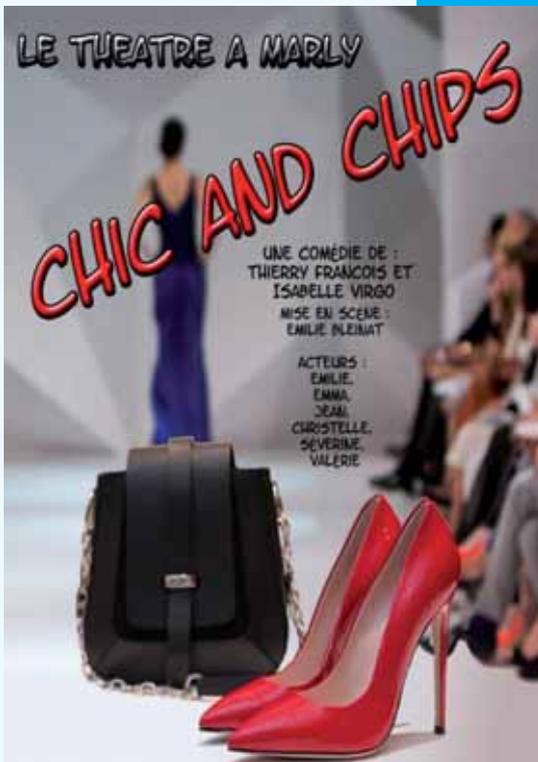
Contact 06 21 08 36 76.
Pierre-Yves Hurltel



Tennis JEUNES vainqueurs Tournoi interne 2018



Tennis VAINQUEURS CHAMPIONNAT PRINTEMPS



Le T.A.M repart en forme pour cette nouvelle saison

Suite au départ de Patricia (un de nos piliers), à qui nous souhaitons plein de bonnes choses pour sa nouvelle vie, une nouvelle actrice arrive pour compléter l'équipe des « Bitumeuses », en quête actuellement d'une pièce dans la lignée du T.A.M, c'est-à-dire « tout » sauf triste et ennuyeuse.

Nous vous rappelons également qu'une deuxième équipe est en préparation afin que vous vous évadiez pendant 1h30 les 29 et 30 mars 2019, à l'affiche « Chic and Chips » une comédie avec des femmes où l'adage « l'union fait la force » prend toute sa valeur.

Rendez-vous pris pour mars, et encore merci à tout le public de Marly et des environs qui vient assister à nos représentations.

*Jean Alsters
Théâtre A Marly*

Le.tam.marly@gmail.com ou 07.68.77.41.49 (répondeur)



ENSEMBLE et SOLIDAIRES Union nationale des retraités et personnes âgées



Chers Amis adhérents,

Et voilà de nouveau effectuée comme chaque année dans l'allégresse la rentrée des classes, avec la préparation du forum, de la fête de la moisson, et bien sûr pour nous du repas d'automne du 17 octobre, ainsi que des sorties proposées qui, nous le souhaitons, vous ont été agréables.

Pour ce mois de juillet, nous n'avons pas programmé la traditionnelle sortie mer, puisque le CCAS faisait de même pour le mois d'août, donc inutile de faire doublon. Le jeudi 19 juillet pendant que certains se bronzait, un groupe d'adhérents a répondu présent pour une petite révision des gestes qui sauvent : Robert a mis à disposition son matériel de formation et notamment

le DAE*, que certaines personnes appréhendent de manipuler. C'est dans une ambiance bon enfant, avec bien sûr quelques petites blagues qui fusaient au cours de l'après-midi. Pour les personnes intéressées, d'autres sessions peuvent se faire, à voir au moment des inscriptions.

Pour cette rentrée, guinguette "Chez GéGène" au mois de novembre, puis réinscriptions ou inscriptions début décembre.

*Robert WALLET,
membre du bureau*

*DAE : *Défibrillateur Automatique Externe*



De bons résultats pour le Twirling Fosses/Marly



La saison des compétitions s'est terminée enfin pour le Twirling avec de très bons résultats puisque en FFSTB (fédération délégataire) notre Senior Bérénice Charlot termine Vice Championne de France en National 3 !

En FSCF notre équipe Minime honneur termine 32^e au championnat national.

Maiwenn Tardivel



La recette de Mamie Didine

Pappardelles aux saint-jacques et à la chermoula



Durée : Environ 45 minutes

Ingrédients pour 4 personnes :

- 400 gr de pappardelles
- 500 gr de patate douce
- 100 ml d'huile d'olive
- 3 gousses d'ail
- 60 gr de coriandre fraîche
- 40 gr de persil plat frais
- 1 cuillère à café de cumin
- 60 ml de citron (2 citrons)
- 400 gr de poisson (cabillaud, saumon...) ou de Saint-Jacques ou de crevettes fraîches

Réalisation

- Préchauffez le four à 200°C (thermostat 6-7).

- Epluchez la patate douce et coupez-la en cubes pas trop gros. Mélangez-les avec 2 cuillères à soupe d'huile.

- Disposez-les sur une plaque de four et cuire de 25 à 30 minutes jusqu'à ce que les morceaux soient bien fondants.

- Pour la chermoula : Mélangez la coriandre et le persil finement hachés, l'ail râpée, le cumin, un peu de poivre avec le jus d'un citron et une cuillère à soupe d'huile d'olive.

Préparation :

- Déposez le poisson (ou autre) dans un plat creux, rajoutez 2 cuillères à soupe de la préparation chermoula et mélangez de façon à ce que le poisson (ou

autre) soit bien enrobé. Laissez mariner 20 minutes au frais.

- Cuisez les pâtes dans une grande casserole d'eau bouillante jusqu'à ce qu'elles soient al dente.

- Egouttez-les et mettez-les dans une poêle. Ajoutez la chermoula restante et l'huile. Mélangez et réservez au chaud.

- Dans une poêle légèrement huilée, sur feu chaud, mettre à cuire le poisson (coupé en cubes) ou autre (surveillez bien la cuisson, le poisson ne doit pas être trop cuit), puis les cubes de patate douce. Versez le tout sur les pâtes, mélangez et dégustez.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2018

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le conseil municipal, Après délibération,

Adopte le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget Commune de l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget Commune pour l'année 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE

**Election du Président de séance – Mme LELEZ-HUVE Michèle
1ère Maire-Adjointe**

BUDGET COMMUNE :

Le Compte Administratif 2017 reprend les résultats de clôture de l'exécution du budget n-1 soit 2016.

Il retrace les recettes et dépenses réalisées et constate les restes à réaliser au 31 décembre 2017 de la gestion de Monsieur SPECO. L'arrêt des comptes de la Commune est constitué par le vote du compte administratif présenté par Monsieur le Maire, avec le compte de gestion du Receveur.

Les éléments du compte administratif 2017 sont détaillés dans les documents transmis, résumés dans les résultats suivants :

Section de fonctionnement - réalisé 2017

Présentation générale du budget - vue d'ensemble, page 6 et suivantes (tableaux de synthèse)

Vote du budget : détail pages 13-14-15-16-17 du compte administratif 2017 complet annexé

Dépenses 2017 : 8.037 839.71 €

Recettes 2017 : 8 839 532.53 €

Résultat de l'exercice 2017-(R-D) Excédent : 801 692.82 €

Reprise de l'Excédent de fonctionnement reporté 2016 : 540.000.00 €

Résultat de clôture section de fonctionnement : Excédent
801 692.82 € + 540 000.00 € = 1 341 692.82 €

Section d'investissement - réalisé 2017

Dépenses 2017 : 1 100 361.03 €

Recettes 2017 : 1 630 547.26 €

Résultat de l'exercice 2017 (R-D) Excédent : 530 186.23 €

Reprise du Déficit d'investissement reporté 2016 : 297 640.36 €

Résultat de clôture section d'investissement : Excédent
530 186.23 € - 297 640.36 € = 232 545.87 €

Résultat de clôture global du budget 2017 des sections d'investissement et fonctionnement cumulées soit : 1 574 238.69 €

Etat des restes à réaliser et crédits de reports au 31 décembre 2017

Investissement dépenses restes à réaliser et crédits de reports : état néant

Investissement recettes restes à réaliser et crédits de reports :

1 105 517.77 € pour les recettes attendues concernant le versement du fonds de compensation de la T.V.A sur les travaux et dépenses d'équipement des exercices 2014-2015-2016

Les crédits de reports sur la section d'investissement recettes seront repris au Budget Primitif 2018.

**Le conseil municipal, après délibération,
sur proposition de Madame LELEZ-HUVE Michèle,
à l'unanimité,
27 votants,**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Approuve l'exécution du budget 2017.

Adopte le compte administratif du budget de la commune pour 2017 pour un résultat excédentaire cumulé en section de fonctionnement de 1 341 692.82 €, avec un résultat excédentaire cumulé en section d'investissement de 232 545.87 €

Accepte le résultat cumulé de clôture du compte administratif de 2017 (investissement +fonctionnement) qui se solde par un excédent cumulé de : 1 574 238.69 €

Vote le report des crédits de recettes attendues pour les restes à réaliser en section d'investissement recettes pour un montant de 1 105 517.77 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE 2017 - BUDGET COMMUNE ET INTEGRATION AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE DES RESULTATS REPORTES 2017 DE L'EHPAD JACQUES ACHARD APRES SUPPRESSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

BUDGET COMMUNE DE MARLY LA VILLE

Résultats de clôture 2017

Excédent de fonctionnement 2017 : 1 341 692.82 €

Excédent d'investissement 2017: 232 545 87 €

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget de la commune laissant apparaître au compte administratif de 2017 un excédent de fonctionnement de 1 341 692.82 €

Considérant que le compte administratif 2017 de la commune a été adopté préalablement,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire,
après délibération,
par
28 voix POUR**

Décide de l'affectation du résultat 2017 du budget de la commune au BP 2018.

Les besoins de la section d'investissement seront couverts par un prélèvement de 250 000 € pris sur l'excédent de fonctionnement 2017 de 1 341 692,82 €.

Avec une opération décrite en 2018 Budget primitif article @1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

@1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de la commune : 250 000,00 €

@ 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2017 de la commune: 1 091 692,82 €

@ 001 Report de l'excédent d'investissement 2017 de la commune: 232 545, 87 €

Résultats reportés 2017 de L'EHPAD Jacques Achard après suppression de l'établissement public

Reprise des résultats de clôture 2017 de l'EHPAD Maison de retraite Jacques ACHARD au budget primitif 2018 de la commune

Dans le cadre de la suppression de l'Etablissement public administratif chargé de la gestion de l'EHPAD Jacques ACHARD, en application des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (article R 2221-17 du CGCT) , les comptes de l'EHPAD ont été arrêtés au 30/09/2017.

La reprise de l'EHPAD public se traduit par une intégration au budget primitif 2018 de la commune des résultats de clôture du budget 2017 de l'EHPAD Jacques ACHARD décrit comme suit :

- résultat de fonctionnement de l'EHPAD - (D) chapitre 002 de : -761 298, 48 €
- résultat d'investissement de l'EHPAD - @ chapitre 001 de : 909 158,70 €.

Ces résultats sont développés dans les délibérations suivantes :

- « Suppression de l'établissement public administratif chargé de la gestion de l'EHPAD Jacques Achard » délibération n° 24/2018 du 29 mars 2018
- « EHPAD Jacques ACHARD - convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels » n°25/2018 du 29 mars 2018

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2017 de l'EHPAD Jacques Achard laissant apparaître au compte administratif de 2017 un déficit de fonctionnement de 761 298, 48 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire, Autorise l'intégration des résultats de clôture 2017 du budget de l'EHPAD Jacques ACHARD au Budget primitif 2018 de la commune, Tout en veillant au recouvrement des créances dues désormais à la commune de MARLY LA VILLE pour un montant de 718 234 €
(D) 002 Déficit reporté de fonctionnement de l'EHPAD J.ACHARD : -761 298, 48 €

@ Excédent reporté d'investissement de l'EHPAD J.ACHARD @002 : 909 158,70 €.
2017 au BP 2018 de : 1 141 704,57 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 - BUDGET COMMUNE

Pour rappel, les Communes de 3.500 habitants et plus, groupements, Communautés, syndicats de Communes, doivent tenir obligatoirement dans les 2 mois avant le vote du Budget primitif, un débat d'orientations budgétaires permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne de la collectivité, son endettement à la fin de l'exercice pas encore concerné. Les données de ce rapport portent sur les engagements pluriannuels connus à ce jour avec les incidences très fortes sur les engagements à prendre. Il s'agira par la suite de traduire les impacts financiers de l'accueil et de la programmation des différents opérations d'aménagement programmées envisagées, dont il faut nécessairement provoquer un audit particulier et contradictoire sur les finances de la collectivité et leur impact sur les prévisions d'autofinancement, de subventions ou malheureusement la réalisation d'emprunts en prenant en considération l'augmentation de la dette (éléments contradictoires aux efforts demandés aux collectivités pour la résorption de la dette publique, la gestion de la dette, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et le besoin annuel de financement et subventions appropriées).

Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire, qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entrevoir les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

Le Budget 2018 subit le contexte économique :

- la faible reprise de la croissance,
 - la fiscalité des ménages et des entreprises reste le principal levier de recettes, après le lissage des impositions faites par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.
 - la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
 - le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics avec sa baisse drastique des dotations aux collectivités,
 - la contribution au titre « du bloc communal » retrouve l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'Etat, elle entraîne une perte énorme de ressources,
 - la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, après la mise en place de la nouvelle gouvernance nous permet de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.
- Ces recettes concourent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire pèsent à hauteur de 50 % au sein des recettes. Sans nouveaux transferts, ces dernières restent figées.

- Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2017, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre réduites, mais une analyse fine conclurait à découvrir une épargne toujours en réfaction et un autofinancement toujours plus réduit.

Ils continueront à soumettre la préparation des décisions de fiscalité, afin de maintenir les services, assurer les possibilités de financements d'opérations en investissement et assurer le remboursement des emprunts (soutien à l'activité économique).

Ainsi notre commune se voit contrainte par l'impact de décisions

de réduction des déficits publics à envisager.

LES DEPENSES de fonctionnement

- Les évolutions de prix des services et matières,
 - La reprise du taux de TVA,
 - La stabilisation de la masse salariale, un objectif amorcé depuis plusieurs années, à mettre en relation avec les services proposés à la population.
 - La baisse des primes d'assurances,
 - Les prix de l'énergie et carburants en augmentation,
 - Le contingent du SDIS maintenu,
 - Les charges financières contenues, en 2018 avec pour rappel l'intégration du prêt de 800 000 € de la banque postale en 2015 pour l'extension de l'école élémentaire du Bois Maillard,
- Pour rappel montant de l'encours de la dette au 31/12/2017 :
4 000 794 € (soit 10 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires), annuités par année 2014 (580 KE), 2015 (588K€), 2016 (593 K€), 2017 (644 K€), 2018 (660 K€)

Les autres charges trouveront des subventions maintenues (effort de la vie associative), des participations intercommunales en augmentation (Pôle santé avec FOSSES)

- Le prélèvement (160 177,19 € - notif. du 21/03) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF).
- La pénalité de 147 620,33 € pour manque de logements sociaux.
- La prise en compte de la situation déficitaire de l'EHPAD Jacques Achard.

LES RECETTES de fonctionnement

La baisse des dotations de l'Etat,

Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement sera encore réduite.

Elle entraîne dorénavant une perte annuelle de ressources globales pour notre commune **de plus de 600 000 €**.

Cette baisse trouve son origine dans la participation des collectivités au dit redressement des finances publiques.

Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?

Les valeurs locatives foncières sont majorées de 1,012 % en 2018, (0,40 % en 2017, 1 % en 2016 pour 0,90 % en 2015, 0,90 % en 2014 et 1,8 % en 2013).

- Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale prévues seraient en diminution,
- Les subventions réduites de plus en plus difficiles à obtenir,
- La stabilité en espérant la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement)

- Les produits des services aux familles,

Les droits de mutation qui peuvent varier plus fortement, (cessions en Zones d'activités et particulières)

- Le report des excédents cumulés de fonctionnement 2017 pour un montant estimé de 330 394,40 € pour le BP 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Avec la volonté de maintenir une bonne gestion, malgré le contexte, nous continuerons à investir à la hauteur de notre épargne.

- Le report du résultat d'investissement 2017 au BP 2018 de **1 141 704,57 €**

Les éléments du programme d'investissement pluriannuel sont compromis à ce jour, sauf l'opération accessibilité avec le financement à obtenir.

De possibles ouvertures de crédits :

- Complément de financement des travaux dans les écoles, (toiture de La Garenne),
- L'intervention de la toiture à l'Ecole primaire du Bourg,
- Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente, (frais d'étude à engager sur 2018 avec préparations des dossiers),
- Améliorations voiries, réseaux, trottoirs et engagement des études de l'OAP 4 pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes Sud »
- Mises en sécurité sur l'éclairage public et développement des économies d'énergie,
- Reports et améliorations vidéo-protection,
- Ateliers services techniques, étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village ».
- Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies,
- La prise en compte des opérations financières dues à l'intégration des soldes de l'EHPAD Jacques Achard,
- Prévision d'un plan pluriannuel d'investissement sur les opérations d'aménagement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement,

- @1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 250 000,00 €,

- des recettes attendues du fonds de compensation de TVA, de la taxe d'aménagement, et régularisation de l'EHPAD Jacques Achard avec une affectation de crédits sans Trésorerie !

Il nous faudra également, en cette année 2018, après concertation :

- Toujours contenir et encore les dépenses,
- Anticiper la gestion difficile de notre capacité d'épargne vers l'autofinancement,
- Prendre la mesure réelle des réductions de dotations aux collectivités,
- Maintenir les services et coûts appréciés, attendus des familles Marlysiennes,
- Conserver une augmentation sensible de la masse des impôts sur les ménages de 1,40 % à 2 % en maintenant des taux raisonnables, en dégageant les priorités.
- Relever les prix des services et produits de 2,5 % pour 2018.

Rapport d'orientation 2018 joint à la présente délibération.

L'action des élus et des services sera déterminante pour activer un budget 2018 avec des dépenses toujours contraintes et des recettes en chute.

INTERCOMMUNALITE

CA RPF - CONVENTION SÉJOURS DES SÉNIORS À EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le conseil municipal, Après délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer suivant les mêmes modalités, la nouvelle convention pour une durée de un an à compter du 01/01/2018.

SIAEP DE BELLEFONTAINE - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau titulaire qui remplacera Monsieur DURONSOY et un nouveau suppléant, Mme GUINVARCH Eliane étant empêchée :

Titulaires : M. SPECQ André, M. MELLA Daniel

Suppléants : - M. HURTEL Pierre-Yves, - Mme DESWARTE Isabelle

SICTEUB - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau titulaire qui remplacera Mme GUINVARCH Eliane, empêchée :

Titulaires : M. SPECQ André, M. MELLA Daniel

Suppléants : M. HURTEL Pierre-Yves, Mme GELY Fabienne

AFFAIRES SOCIALES

SEJOURS 2018 DES SENIORS - BRETAGNE DU SUD DU 24/06 AU 01/07/2018 - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme CLIN D'ŒIL ÉVÉNEMENTS,

Approuve le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour en Bretagne du Sud « Morbihan ».

Le conseil municipal,

Vote la subvention d'un montant de 900.00 euros pour les deux voyages au Comité des Œuvres Sociales de Marly la Ville pour l'année 2018.

URBANISME

CREATION D'UNE VOIE DE DESENCLAVEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Considérant la décision gouvernementale de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de les doter de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, **Considérant** le projet relatif au secteur « Fermes SUD », que le projet arrêté prévoit la construction de nouveaux logements, il convient du fait de l'accroissement du nombre d'habitants de créer de nouvelles infrastructures routières en faveur de la construction de logements.

Le projet d'aménagement s'inscrit dans une démarche de requalification d'un lieu à forte identité historique pour la commune de Marly-la-Ville. Le travail a été mené autour de la préservation d'éléments patrimoniaux et naturels du site tout en créant par 150 nouveaux logements dont 50 % des futures constructions qui seront dédiés au secteur social.

La voie de désenclavement à l'Ouest (OAP 4) est un équipement dont la réalisation est directement induite par l'urbanisation des secteurs faisant l'objet des OPA n° 1 et 2. Les fonctions à assurer par cette nouvelle voie sont les suivantes :

- Le désenclavement des secteurs à urbaniser ;
- Permettre une circulation à double sens ;
- Assurer un itinéraire cyclable associé à un cheminement piéton ;
- Améliorer l'approche paysagère par des plantations d'alignement et une noue plantée de gestion des eaux.

Cette opération est estimée à 902 273,50 € H.T de travaux et à 12 000 € H.T d'acquisition foncière.

Il convient afin de réaliser le projet de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux maximum.

Le conseil municipal,

Après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire, A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum concernant la création d'une voie de désenclavement.

CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - « J'AIME PAS LIRE...MAIS JE VAIS À LA BIBLIOTHÈQUE QUAND MÊME ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

AFFAIRES GÉNÉRALES

SUPPRESSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CHARGÉ DE LA GESTION DE L'EHPAD JACQUES ACHARD

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal, en application de R 315-4 du Code de l'Action Sociale et des familles, de se prononcer sur la suppression de l'établissement public gestionnaire de l'EHPAD Jacques ACHARD, dès lors que l'autorisation de son fonctionnement a été transférée à la MGEN à compter du 1^{er} octobre 2017, sur décision conjointe de l'ARS et du Conseil Départemental du Val d'Oise, prise par arrêté n° 2016-491 du 22 décembre 2016.

VU la délibération du Conseil Municipal de MARLY-LA-VILLE n° 71/2016 du 19 décembre 2016 se prononçant notamment sur le principe d'une dissolution de l'EHPAD Jacques ACHARD et le transfert à la Commune du patrimoine immobilier de l'établissement ainsi que sur la gestion dudit EHPAD et autorisant le Maire à négocier et signer une convention encadrant la cession de l'autorisation et le transfert d'activité dudit EHPAD ;

VU la convention tripartite, signée les 9,16 et 19 juin 2017, encadrant la cession de l'autorisation et le transfert d'activité de l'EHPAD Jacques ACHARD au profit de la MGEN prévoyant dans son article 2 que : « La délibération de suppression de l'établissement public statuera sur le transfert dans le patrimoine de la Commune de MARLY-LA-VILLE des biens, droits et obligations qui n'auraient pas déjà été transférés dans le patrimoine du REPRENEUR en application des présentes. Elle sera notifiée aux autorités de contrôle dès sa transmission à l'autorité en charge du contrôle de légalité ».

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD Jacques ACHARD du 16 juin 2017 acceptant les modalités de transfert du patrimoine immobilier et autorisant son représentant à signer la convention susvisée ;

VU la délibération du Conseil Municipal de MARLY-LA-VILLE n° 25/2017 du 19 juin 2017 autorisant le Maire à signer la convention susvisée,

VU l'acte authentique pris en la forme administrative portant transfert amiable du patrimoine immobilier de l'EHPAD Jacques ACHARD au profit de la Commune de MARLY-LA-VILLE préalablement à la dissolution de l'EHPAD Jacques ACHARD, signé le 18/12/2017.

VU la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels qui sera proposée à la signature de la MGEN,

Considérant les modalités financières de la suppression de l'Établissement Public Administratif gestionnaire de l'EHPAD Marcel ACHARD rappelées ci-après :

1° Les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales à appliquer sont les suivantes (article R 2221-17 du CGCT) : « **La délibération du Conseil Municipal décidant de renoncer à l'exploitation de la régie (un établissement public municipal est considéré comme une « régie personnalisée » par la jurisprudence du Conseil d'Etat) détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci.**

Les comptes sont arrêtés à cette date.

L'actif et le passif de la régie sont repris dans les comptes de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à la liquidation de la régie. Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle de la Commune. Au terme des opérations de liquidation, la Commune corrige ses résultats de la reprise des résultats de la régie, par délibération budgétaire ».

2° Les comptes de l'EHPAD ont été arrêtés au 30/09/2017 en faisant apparaître la répartition du bilan entre la commune de MARLY-LA-VILLE et la MGEN, conformément au tableau ci-annexé.

Ce tableau de répartition fait notamment apparaître un total de créances revenant à la Ville de 718 234 € contre un total de dettes de 631 236 € composé de 210 143 € de dettes sociales, 351 093 € de fonds des assistés à reverser aux Conseils départementaux (personnes bénéficiaires d'une prise en charge de leurs prix de journée par les Départements de leur domicile de secours, en contrepartie de quoi leurs ressources sont reversées aux Conseils départementaux) et 70 000 € de primes de service et éléments variables de la paie dus aux agents en poste au 30 septembre 2017 et non réglés à cette date.

Le taux de recouvrabilité des 718 234 € est fonction de l'ancienneté des créances : Sur les 718 K€, 336 se rattachent à l'exercice 2017, 88 K € à l'exercice 2016, 30 K € à l'exercice 2015, 74 K € à l'exercice 2014, et 190 K € aux exercices 2008 à 2013.

Ces 718 K € se répartissent entre 625 K € sur débiteurs publics (Départements ayant à acquitter les prix de journée pour leurs assistés) et 93 K € sur débiteurs privés.

Le comptable public de Luzarches est chargé du recouvrement de ces créances, mais comme une part importante du travail de recouvrement passe par des opérations de vérification de titres de recettes, qui ne peuvent plus aujourd'hui être assurées par les agents de l'EHPAD salariés de la MGEN, la rémunération d'un CDD sur 3 mois est à prévoir, pour faciliter le recouvrement du maximum de recettes revenant à la Commune.

En regard de ces 718 K €, dont on peut espérer un recouvrement à hauteur de plus de 60%, compte tenu de l'ancienneté relative des créances, soit environ 450 K€, à condition d'apporter un renfort au Comptable public, la Commune devra payer 631 236 € de dettes exigibles connues à ce jour. La différence, hors décalage

de trésorerie, se monte donc à 450 K € – 631 K € = - 181 K€. Tel est l'ordre de grandeur du coût définitif de la liquidation de l'EHPAD public pour la Commune de MARLY-LA-VILLE.

Sur le plan budgétaire, la Commune reprend donc dans ses propres comptes une partie de l'actif et du passif de l'EHPAD, l'autre partie étant reprise par la MGEN en application de la convention signée avec elle. Cette reprise va se traduire par une intégration au budget de la Ville du résultat de fonctionnement au chapitre 002 pour – 761 298, 48 € (cf. état ci-annexé) et du résultat d'investissement au chapitre 001 pour 909 158,70 €.

Le conseil municipal, après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Compte tenu de ces éléments et comptes de résultats de l'EHPAD arrêtés pour l'exécution du budget 2017 au 30/09/2017, dont il prend acte,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT :

1° POUR l'intégration au Budget Primitif 2018 de la commune, du résultat déficitaire de l'EHPAD Jacques Achard en section de fonctionnement dépense au chapitre (D) 002 pour un montant de – 761 298.48 euros.

2° POUR l'intégration au Budget Primitif 2018 de la commune du résultat excédentaire de l'EHPAD Jacques Achard en section d'investissement recette au au chapitre @001 pour un montant de 909 158.70 euros en veillant au retour accéléré des créances (718 KE) dues désormais à la commune de MARLY LA VILE non recouverts par l'EHPAD.

3° EN FAVEUR d'un règlement immédiat des primes de service et éléments variables de la paie aux agents de l'EHPAD, selon le décompte.

4° EN FAVEUR du recrutement d'un CDD de six mois d'agent administratif qualifié pour assister le comptable public dans la validation des titres de recettes émis par l'établissement public au cours des précédentes années et non recouverts

5° EN FAVEUR d'une individualisation dans le budget de la Commune des créances et dettes en provenance de l'EHPAD, de façon à produire régulièrement des états de restes spécifiques. De même, les immobilisations intégrées dans le patrimoine de la Commune devront également faire l'objet d'une identification spécifique.

N°25/2018

EHPAD JACQUES ACHARD - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS

VU l'acte authentique pris en la forme administrative portant transfert amiable du patrimoine immobilier de l'EHPAD Jacques ACHARD au profit de la Commune de MARLY-LA-VILLE préalablement à la dissolution de l'EHPAD Jacques ACHARD, signé le 18/12/2017.

CONSIDÉRANT la convention encadrant le transfert d'activité de l'EHPAD Jacques Achard de Marly la Ville au bénéfice de la MGEN approuvée lors du conseil municipal du 19 juin 2017 et considérant que les deux parties ont convenues des modalités de transfert

de l'activité de l'EHPAD, y compris la cession de l'autorisation dont l'EHPAD dispose en application de l'article L 313-1 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) au bénéfice de la MGEN.

Cette nouvelle convention d'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels concerne l'immeuble cadastré section AB n° 676 au bénéfice de la MGEN.

Elle autorise la MGEN à occuper le domaine public correspondant à l'immeuble désigné ci-dessus pour qu'il poursuive l'activité de l'EHPAD Jacques Achard.

L'immeuble devant faire l'objet de travaux substantiels de mises aux normes, la convention est constitutive de droits réels.

La MGEN est tenue d'occuper et d'exploiter elle-même, en son nom ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, l'immeuble faisant l'objet de la convention.

La convention est consentie pour une durée de 15 ans (articles L 313-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles) et entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017.

A l'issue de cette durée, la convention sera renouvelée de plein droit pour la durée du renouvellement de l'autorisation mentionnée aux articles L 313-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Les deux parties pourront s'opposer à ce renouvellement de la durée de l'autorisation par demande écrite notifiée par lettre recommandée aux moins six mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Un état des lieux sera établi à l'entrée dans les lieux, lors d'une visite commune effectuée par les représentants des deux parties. Un procès-verbal sera signé et servira de référence à la prise en compte d'éventuels travaux de remise en état à la charge du bénéficiaire.

L'occupation par la MGEN au titre de la convention est consentie à titre gratuit compte-tenu :

- de ce que l'activité de la MGEN est à caractère non-lucratif et contribue à la satisfaction d'un intérêt général,
- des obligations mises à la charge de la MGEN en date du 19/06/2017 encadrant le transfert d'activité de l'EHPAD,
- des travaux de remise à niveau de l'immeuble.

La MGEN supportera tous les frais inhérents à la réalisation de la convention, ainsi que tous les impôts, et notamment l'impôt foncier auxquels sont actuellement ou pourraient être éventuellement assujettis les terrains, aménagements et installations, quelles qu'en soient l'importance et la nature.

La commune pourra résilier pour motif d'intérêt général dûment justifié la présente convention avant le terme fixé.

Cependant, elle aura l'obligation d'indemniser le préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée en tenant compte des éléments suivants :

- la valeur financière non amortie des ouvrages, constructions et installations au jour de la prise d'effet du retrait, sauf reprise des contrats de financement par la commune auquel cas cette valeur

financière non amortie sera diminuée du capital restant dû, déduction faite de toutes subventions.

- les frais financiers liés à la résiliation anticipée des contrats de financement et des contrats directement liés à l'exécution de la convention (contrats de travail, par exemple).
- la perte de bénéfice.

Le retrait, le transfert, la cession ou le non renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Jacques Achard à la MGEN emportera résiliation de plein droit de la convention. Dans ce cas précis, la résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnisation du préjudice pouvant en résulter à l'exception de l'indemnisation de la valeur non amortie des ouvrages et installations au jour de la prise d'effet du retrait et des frais liés à la résiliation des contrats de financement sauf reprise des contrats de financement par la collectivité auquel cas cette valeur financière non amortie sera diminuée du capital restant dû – déduction faite des subventions obtenues par la MGEN au titre de ces travaux.

A l'expiration de la convention, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier deviennent de plein droit et immédiatement, la propriété de la commune de MARLY LA VILLE sans indemnité sauf en cas de résiliation anticipée.

La MGEN assurera à ses frais, à la formalité de publicité foncière à la Conservation des Hypothèques.

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Compte tenu de ces éléments, dont il prend acte,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec la MGEN Action Sanitaire et sociale.**

EHPAD JACQUES ACHARD - CESSION À LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'EDUCATION NATIONALE - MGEN - GARANTIE DE TRANSFERT DE PRÊT

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti le 01/03/2004 à l'EHPAD Jacques Achard le prêt n° 1015656 d'un montant initial de 1 000 000,00 euros – Prêt PEX9 PHARE.

En raison de la suppression de l'Etablissement administratif chargé de la gestion de l'EHPAD Jacques Achard et de la cession à la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale – MGEN, la Caisse des Dépôts et Consignations a été sollicité et a accepté, le transfert du dit prêt à la MGEN.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir se prononcer sur le transfert de la garantie relative au prêt n° 1015656,

- capital dû au 01/10/2017 : 498 435,19 euros
- Date de la dernière échéance : 01/03/2028

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,**

Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 1015656 d'un montant initial de 1 000 000,00 euros consenti

par la Caisse des dépôts et consignations à la Maison de Retraite Jacques Achard et transféré à la MGEN, sachant que le Conseil Départemental du Val d'Oise doit accorder une garantie sur ce même prêt à hauteur de 50 %.

Acte que la garantie de la collectivité est accordée pour la surée résiduelle totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la MGEN, ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt.

N° 15 - Tirage au sort - Jury d'Assises année 2019

RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ SPECQ

La répartition des 898 jurés devant composer la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2019 à la Cour d'Assises de PONTOISE est fixée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2018.

En vue de constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés par Commune, 12 noms ont été tirés au sort publiquement, à partir de la liste électorale générale.

La séance est levée à 22h45.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2018

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Les grandes orientations du Budget 2018 actées lors du débat d'orientation le

29 mars 2018 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à **10 179 277.00 €** avec une diminution (hors reprise du déficit de l'EHPAD Maison de retraite Jacques ACHARD) sur le budget 2018, de 30 248,48 € soit (-0,32 %) supportant cette année :

- Le report du déficit de l'EHPAD constaté sur l'exercice 2017 de 761 298,48 € article dépense (D002) lequel trouvera son équilibre en section de fonctionnement recettes, avec le report de l'excédent de fonctionnement 2017 du budget de la commune pour un montant de 1 091 692,82 € article (R002).

- Le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux portée par l'Etat à 160 177 € pour l'année 2018 (7,09% de logements sociaux sur la commune soit moins de 25 %)

- Le très faible montant de la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 17 646 € pour l'exercice 2018. (pour rappel DGF 2013 : 640 033 €)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses de Fonctionnement : 10 179 727.00 € - sont contenues malgré les contraintes imposées aux collectivités pour contribuer à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes,

CH 011 – Les charges à caractère général : 2 404 141.26 € (+14 235.26 €)
soit + 0.60 % demande toujours une maîtrise des dépenses, vigilance

et implication des services et des usagers à la bonne utilisation des locaux publics et associatifs.

Le poste des prestations de services - article 6042 - couvre le marché de restauration scolaire avec le SIRESCO pour un montant annuel de 352 000 € stable, augmenté des prestations de l'établissement de l'IME Madeleine BRES compensé en recettes.

Nous retrouvons les crédits qui permettront de couvrir les voyages des seniors, les séjours enfance et jeunesse et droits d'entrées aux nombreuses activités payantes tout au long de l'année, les droits d'entrées aux sorties récréatives scolaires et séjours pédagogiques, la programmation culturelle de l'année.

Le poste énergie pour 237 000 € - article 60612- couvre les bâtiments publics, sportifs, culturels, scolaires et enfance, administratifs, les structures sportives, les occupations associatives.

Le poste de maintenance - article 6156 – avec un montant de 197 900 € stable assure l'ensemble des contrats de maintenance négociés sur les bâtiments et équipements publics, les alarmes sécurité, les alarmes d'incendie, les chaufferies, les bureaux de contrôle pour le gaz et l'électricité, les appareillages de restauration, les appareillages techniques et sportifs, la maintenance des jeux d'enfants, la contribution informatique (139 000 €) pour les matériels et la maintenance avec les frais de personnel pour l'administration du réseau assurée par les services informatiques de l'intercommunalité Roissy Pays de France, le remplacement des outils informatiques et logiciels métiers, les postes de travail, les photocopieurs et dans les écoles les classes mobiles et nouveaux TNI, les interventions à programmer avec l'arrivée de la fibre dans les établissements publics, la maintenance des logiciels métiers.

Le poste des assurances, dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus, assurance protection des personnels titulaires, couverture responsabilité civile pour les activités municipales de la commune pour un montant prévisionnel total de 329 000 € dont 256 000 € pour l'assurance du personnel

et enfin les crédits nécessaires pour le paiement des assurances dommages ouvrages.

CH 012 – Les frais de personnel et contributions aux charges sociales : pour un montant prévisionnel des crédits de 5 185 337.00 € soit 64 600.00 € (+ 1.26 %) avec une gestion maîtrisée qui se poursuit depuis 2010, assurent la gestion des services municipaux, les revalorisations du point d'indice, les différentes mesures et réformes des catégories, le maintien des services, les avancements d'échelons, intègre la totalité du contingent police de l'intercommunalité, l'impact de la rémunération du personnel du centre de gestion de VERSAILLES mis à disposition sur la mission des archives municipales, reprennent les salaires des agents titulaires pour un montant de crédits de 3 025 700.00 € pour 127 agents postes titulaires ouverts et pourvus dont 19 postes à temps non complet pour la filière artistique, danse et musique augmentés des rémunérations des personnels contractuels sur les services de l'enfance et jeunesse de 305 000.00 € pour assurer l'accroissement d'activités en période de congés scolaires, l'accompagnement sur les séjours, d'hiver et été.

Les crédits pour les charges sociales, cotisations URSSAF et retraite s'élevaient à plus de 1 358 000.00 €.

CH 014 – Atténuations de produits : inscription du FSRIF (Fonds de Solidarité aux communes de la Région Ile de France), le prélèvement pour contribution d'effort au logement social auquel est assujettie la commune de Marly la Ville pour un montant de 145 700 € pour l'année 2018.

CH 65 – Les charges diverses et gestion courante : + 7 957.44 € soit (+ 1.32 %)

Pour autoriser les contributions aux organismes de regroupement, pour un montant total de 72 793.00 € soit 42 000 € affecté au SIFOMA (Syndicat Intercommunal à vocations multiples Fosses Marly la Ville), couvre la participation annuelle de la commune de MARLY LA VILLE pour la création du centre de santé intercommunal FOSSES MARLY et 19 500 € pour le PIR (Syndicat pour le parking d'intérêt Régional de la gare de FOSSES).

La subvention de fonctionnement versée au Centre communal d'action sociale pour 82 000 €.

Les subventions communales 2018 sont reconduites sur la base 2017 augmentées des réajustements de 2017 sans majoration sauf demandes particulières motivées présentées en commission pour un montant de crédits de 153 000 €.

CH 66 – Charges financières : 115 986 € pour les intérêts de la dette (- 15.52 %) avec la baisse du remboursement des intérêts suivent la gestion raisonnable de la dette avec une diminution des charges d'intérêts.

CH 67 - Charges exceptionnelles : 197 505.26 € dont 185 000.00 € provisionnement et engagent la participation de la commune au paiement des dettes de l'EHPAD Jacques ACHARD sur le budget de fonctionnement évoqué lors du débat d'orientation qui s'est tenu le 29 mars 2018 (indemnités de service non payées aux agents à la clôture des comptes, charges sociales restant dues, factures impayées non constatées à l'arrêt des comptes du 30/09/2017...).

CH 68 – Dotation aux amortissements : confirme une stabilité pour 2018 des amortissements sur les équipements mobiliers soit

116 622.00 € (baisse des dépenses d'investissement).

CH 023 - le virement à la section d'investissement : 480 000 € capte dans la continuité des derniers exercices, la volonté de poursuite de l'effort d'investissement, pour l'aménagement de notre ville, le maintien de son développement avec le suivi des équipements municipaux. Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 (- 0.32 %) subissent les contraintes de conjoncture.

Recettes de Fonctionnement : 10 179 727.00 € (avec une augmentation de + 7.74 %)

Subissent néanmoins la baisse des richesses fiscales engagée par l'Etat avec la mise en place du pacte de solidarité des collectivités et engagent toujours vers l'impôt sur les ménages avec notamment la disparition de la dotation globale de fonctionnement, malgré la réforme sur la taxe d'habitation et ses dégrèvements.

CHAP 013 – Atténuations de charge : 176 556.00 € enregistre essentiellement les remboursements des frais sur rémunérations des personnels par l'assureur SOFAXIS et la caisse primaire d'assurance maladie, remboursements attenants aux congés de maladie ordinaire, congés de maternité, longue maladie.

CHAP 70 – Produits de service : 545 411.90 € (- 5.25 %), reçoit les recettes des services qui devront se voir augmentées d'environ 2.5 % pour l'année 2018.

CHAP 73 – Impôts et taxes : **7 751 812.00 €** (+ 2.09) avec l'affectation au chapitre 73 des produits communautaires pour 4 345 969 €. Les taxes additionnelles des droits de mutations marquent une progression des ventes du foncier bâti porté à 298 000 €. Les contributions directes verront une légère majoration du produit 2017. Elles passeront de 2 813 182.00 € pour le produit de l'exercice 2017 à 2 914 544.00 € soit 101 362 € de recettes d'impôts en supplément.

Le maintien des taux d'imposition ne permettra pas de faire face à la ponction renouvelée du prélèvement effectué au bénéfice du fonds pour la Région Ile de France et du prélèvement pour déficit de logements sociaux, fortement accentué par la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2018 qui poursuit inévitablement sa baisse vertigineuse.

Le versement en 2018 de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) provoquée par la réforme de la taxe professionnelle d'un montant de 63 771 € permettra encore cette année de maintenir l'équilibre du chapitre.

CHAP 74 - Dotation – Participation : 390 523.00 € (- 10.19 %) accuse toujours une diminution, confirmée dès 2011 par la disparition du fonds départemental de taxe professionnelle.

La mise en place de la dotation budgétaire à la charge de l'Etat avec la loi de finances de 2013 vise à compenser pour les collectivités les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. La DCRTP d'un montant prévu à 33 535 € se maintient par rapport à 2017.

CHAP 75 – autres produits de gestion courante, stable, avec un montant de 89 482 € se trouve essentiellement alimenté par le produit des loyers et redevances des concessionnaires EDF, GDF, TDF pour l'occupation des réseaux.

CHAP 76 - Produits financiers avec le versement des intérêts parts

sociales de la Caisse agricole soit 259 €

CHAP 77 – Produits exceptionnels avec le remboursement des sinistres pour 19 000.00 € et l'inscription d'un crédit de recettes de 112 553.28 €, provision annuelle 2018 pour recevoir les impayés dus à l'EHPAD Jacques Achard, non recouverts par l'établissement public à la date du 30/09/2017, dévolues désormais à la commune de MARLY LA VILLE dès lors que les débiteurs auront été relancés. Ces recettes contribuent au BP 2018 qui est proposé dans ses composantes totales à 9 088 034.18 € pour les recettes réelles. Le Compte administratif de l'exercice 2017 voté le 29 mars 2018 nous permettra d'inscrire dès ce budget primitif en section de fonctionnement, l'excédent reporté de l'exercice 2017 du budget de la commune pour un montant de 1 091 692.82 € article ®002 plus que nécessaire pour reprendre la situation déficitaire de l'EHPAD.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

Dépenses d'investissement : Pour l'investissement 2018, les prévisions présentées dans la synthèse des orientations sont confortées avec une section en dépenses et recettes d'investissement arrêtées à : **3 233 844.00 €**.

Avec reprises des restes à réaliser de l'année 2017 constatés au compte administratif 2017 soit en recettes de 1 105 517.77 € pour le recouvrement du FCTVA.

Et report en recettes d'investissement du solde d'exécution positif reporté pour l'exercice 2017 décomposé comme suit : avec l'Excédent reporté Budget 2017 Commune de MARLY LA VILLE de 232 545.87 € et l'Excédent reporté Budget 2017 EHPAD Jacques Achard de 909 158.70 € soit un excédent cumulé total reporté de 1 141 704.57 €.

Sont engagées les provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels ,sportifs, associatifs, les études pour la réalisation des travaux de toiture du COSEC, réhabilitation toitures de l'école du bourg primaire, du groupe scolaire de la Garenne, des ateliers municipaux, la réhabilitation des deux tours jumelles, l'achat d'équipements et véhicules aux services techniques et police, reprises de diverses voiries et parkings, poursuite des travaux de renforcement d'éclairage public et économie d'énergie, pour un total de crédits nouveaux de 2 755 844.00 € pour les dépenses d'équipement et le remboursement du capital des emprunts pour 473 000 €.

Recettes d'investissement : Pour les recettes d'investissement, il s'agit des crédits pour le solde des subventions attendues du Conseil Départemental et de la Région pour un montant de 20 000.00 €, du versement du FCTVA, fond de compensation de TVA de 1 105 517.77 € en crédits reportés auquel vient renforcer en ressources propres la dotation aux amortissements pour un total de 116 622.00 € et l'affectation du résultat de 250 000 € et la reprise de l'excédent d'investissement de l'EHPAD dont il nous faudra assurer les rentrées de trésorerie.

Soit une section d'investissement recettes arrêtée à 3 233 844.00 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire, Après débat et délibération, PAR 28 Voix POUR

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition

des taxes directes locales pour 2018,

VU la délibération n°24/2018 de la commune de Marly la Ville du 29 mars 2018 autorisant la suppression de l'Etablissement public administratif chargé de la gestion de l'EHPAD Jacques ACHARD, en application des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, article R 2221-17 du CGCT, les comptes de l'EHPAD arrêtés au 30/09/2017,

VU la délibération n° 24 /2018 de la commune de MARLY LA VILLE de 29 mars 2018 autorisant l'intégration au budget primitif 2018 de la commune des comptes de clôture de l'EHPAD Jacques Achard arrêtés au 31/12/2017 (résultat de fonctionnement de l'EHPAD au D002 pour un résultat négatif de 761 298, 48 € et résultat d'investissement de l'EHPAD au R001 pour 909 158,70 €

VOTE le Budget Primitif 2018 de la Commune par nature :

- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,
- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.

Le présent budget primitif 2018 est voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice 2017 du Budget de la commune après le vote du compte administratif 2017 en date du 29 mars 2018,

- et reprise des comptes de résultats de l'EHPAD Jacques Achard après suppression de l'établissement public administratif chargé de la gestion de l'EHPAD Jacques Achard prononcé par délibération n°24/2018 de la commune de Marly la ville en date du 29 mars 2018, autorisant l'intégration au budget primitif 2018 de la commune, des résultats de clôture de l'EHPAD gestion budgétaire 2017 de l'établissement.

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES: 10 179 727.00 Euros

RECETTES: 10 179 727.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 3 233 844.00 Euros

RECETTES : 3 233 844.00 Euros

TOTAL DU BUDGET 2018

DEPENSES : 13 413 571.00 Euros

RECETTES : 13 413 571.00 Euros

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les propositions de la note d'orientation actées lors de la séance du 29 mars 2018,

VU le Budget 2018,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2018,

VU le Budget Primitif 2018 de la Commune voté ce jour, arrêté en dépenses et recettes à :

Fonctionnement : 10 179 727.00 €

Investissement : 3 233 844.00 €.

Soit un total du budget de : 13 413 571.00 €

Après intervention, et proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération,

A l'unanimité

Vote les taux d'imposition 2018 sans majoration des taux d'imposition 2018. Maintien des taux 2017 pour l'exercice 2018.

Taxe d'habitation : 13.26 %
Taxe foncière bâtie : 9.98 %
Taxe foncière non bâtie : 50.05 %
Le produit fiscal attendu après vote des taux sera de 2 914 544.00 €

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Expose : Monsieur Patrice PETRAULT

La modification du tableau du personnel est proposée au Conseil municipal, portant les effectifs du personnel au nombre de 127 agents au 1^{er} février 2018 sur l'ensemble des services administratif, technique, restauration, écoles, enfance, petite enfance, jeunesse, animation, culture, danse, musique et police municipale.

La filière artistique danse et musique compte 20 professeurs dont 18 postes à temps non complet, 16 agents pour l'école municipale de musique et 4 agents pour l'école municipale de danse soit 3 agents en CDI, 11 titulaires, 6 en CDD.

Le conseil municipal, après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité

Vote le tableau des effectifs proposé au budget 2017, lequel reprend la situation des agents au 1^{er} février 2018 et fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Expose : Monsieur André SPECQ

La note d'orientation actée lors du débat d'orientation en date du 29 mars 2018 projette la reconduction des participations et des subventions sur la base de 2017 augmentées des réajustements sans majoration.

Les nouvelles demandes feront l'objet d'une étude des dossiers auprès de la commission vie associative et seront proposées à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.

Les subventions et participations reconduites au 1^{er} janvier 2018 sont détaillées par article budgétaire. Le tableau tient compte des subventions exceptionnelles votées lors de la séance du 5 février 2018.

Le conseil municipal, après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire, 26 voix pour 2 n'ayant pas pris part au vote (Pierre-Yves HURTEL, Sylvaine DUCCELLIER)

Vote l'ensemble des subventions et participations annexées au document budgétaire pour un montant de 299 150.32 €

Enregistre que les élus nommés ci-dessus non pas pris part aux votes au motif qu'ils sont membres du bureau ou adhérents de certaines associations.

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2018

Expose : Monsieur André SPECQ

Lors du débat d'orientation en date du 29 mars 2018, Monsieur le Maire a proposé de réviser à compter du **01/05/2018** l'ensemble des tarifs afférents aux services municipaux de 2.5 %, notamment la restauration scolaire, le portage des repas, les tarifs bibliothèque, droits de place, chauffage logements instituteurs, les accueils périscolaires et centre de loisirs, les clubs, concessions de cimetières et columbarium, location salle des fêtes.

Les tarifs de la passerelle Enfance Petite Enfance seront augmentés

de 2.5 % à compter du **01/07/2018**.

Le conseil municipal, après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, Approuve et vote :

- le tarif Centre de Loisirs Pré-ados (11-13 ans) à compter du 01/09/2018 basé sur les quotients familiaux,

- le tarif sorties Pré-ados au 01/09/2018.

Les tarifs danse et musique, adhésion annuelle des Pré-ados (11-13 ans), études surveillées, subiront une augmentation de 2.5 % à compter du 01/09/2018.

Approuve et vote : Les tableaux joints au compte-rendu intégral.

URBANISME

ACCUEIL DE MESURES COMPENSATOIRES, LIEUDITS « LA GENESTRAYE » ET « LE CLOS HAPET », SISES COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE (95)

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi prévoit la possibilité de faire appel à des mesures de compensation écologique pour contrebalancer les atteintes à la biodiversité occasionnées par la réalisation d'un projet.

À ce titre, les parcelles ZA n°536 et ZA n°637 propriétés de la commune, lieu-dit, « La Genestraye » et « Le Clos Hapet » ont retenu l'attention d'Archipel-opérateur de compensation porté par Biotope et la Safer Ile de France- mandaté par SNCF réseau et Aéroports de Paris. Ces deux parcelles pourraient recevoir les mesures de compensation dans le cadre de du projet Charles de Gaulle Express. Ces mesures de compensation obligent un aménageur à compenser les effets négatifs d'un projet sur l'environnement et pourraient bénéficier à ces deux parcelles par le biais d'une garantie de gestion sur 20 ans grâce à des financements de la SNCF.

Les mesures de restauration et gestion pouvant être mises en place sur une durée de vingt ans sont les suivantes :

- Maintenir une pelouse calcaire,
- Réouverture des milieux au niveau des boisements localisés à l'ouest du site d'étude,
- Mettre en place de larges clairières,
- Mettre en place des hibernaculum,
- Maintenir en place des zones de boisements sénescents.

Une convention de gestion devra être élaborée entre la commune et les maîtres d'ouvrage.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, Prend acte des mesures compensatoires qui pourraient bénéficier au site de la « Genestraye »,

Approuve le principe de la mise en œuvre de la compensation environnementale sur les parcelles ZA n°536 et ZA n°637,
Autorise le Maire à signer tous les documents et actes afférents.

INTERCOMMUNALITE

SIRESCO - DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE CHOISY LE ROI

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Emet un avis favorable à la demande d'adhésion présentée
par la commune de Choisy-le-Roi au SIRESCO.**

CA RPF - CONVENTION DU GROUPEMENT DE COM- MANDES RELATIF AUX ÉTUDES, À L'INSTALLATION ET À LA MAINTENANCE DE VIDÉOPROTECTION

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à la majorité,
Approuve** le projet de convention d'un groupement de commandes avec la CA RPF, en vue de la passation d'accords-cadres pour les études, achats, travaux et maintenance de vidéo protection,
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la décision.

SCOLAIRE ORGANISATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À PARTIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Expose : Madame Fabienne GELY
Considérant le bilan des rythmes scolaires actuels (4 jours ½ avec NAP) mis en place dès la rentrée 2014/2015,
Considérant la présentation de ce bilan en décembre 2017 aux parents élus, aux enseignants, aux élus et services municipaux,
Considérant que la majorité des conseils d'école de Marly la Ville s'est exprimée en faveur du retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017/2018,
Vu la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale du Val d'Oise en date du 22 mars 2018, émettant un avis favorable à la dérogation dès la rentrée de septembre 2018 après validation du projet pédagogique,

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité
approuve les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019
comme suit :**

Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Mardi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Jeudi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

ENFANCE JEUNESSE PRÉSENTATION DES SÉJOURS ENFANCE - JEUNESSE - ÉTÉ 2018 - PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Le conseil municipal, après délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité
Valide le projet de séjours 2018 suivants les modalités exposées,
Vote les propositions de tarifs ci-dessus qui seront majorés de 2,3 % en raison des prévisions d'orientations budgétaires 2018,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives aux séjours.

AFFAIRES SOCIALES PRÉSENTATION DU SÉJOUR DES ANCIENS AU PORTUGAL DU 9 AU 16 OCTOBRE 2018 - VOTE DES TARIFS

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Approuve** le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour au Portugal,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme LASTROLABE.

CCAS - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, de désigner deux nou-
veaux membres qui remplaceront Monsieur DURONSOY et
Mme GUINVARCH Eliane empêchée :**

A l'unanimité

Désigne

- M. PETRAULT Patrice,
- Mme OBADIA Fabienne,
- M. MERINERO Victor,
- Mme MILLEVILLE Ruth

CULTURE ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPAR- TEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEI- GNEMENT ARTISTIQUE

**Le conseil municipal, après délibération,
Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de de 13 000 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2018

FINANCES BUDGET PRIMITIF 2018 - EXCEDENT GLOBALISE DE FONCTIONNEMENT R002

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Le budget primitif 2018 de la Commune a été voté le 12 AVRIL 2018

avec reprise des résultats de clôture 2017 de la maison de retraite Jacques Achard, suite à la suppression de l'établissement public administratif chargé de la gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), cumulés des résultats excédentaires de la commune de MARLY LA VILLE.

Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles dans son courrier du 25 mai 2018 a bien constaté que les inscriptions des résultats du budget 2017 de l'EHPAD de Marly la Ville étaient bien en concordance avec la délibération n° 16/2018 du 29 mars 2018 Affectation des résultats commune et EHPAD Jacques Achard.

Le budget primitif 2018 de la commune reprend :

- les résultats déficitaires de l'EHPAD en section de fonctionnement dépenses pour un montant de 761 298,48 € inscrit au compte D002.
- les résultats excédentaires de la commune en section de fonctionnement recettes pour un montant de 1 091 692,82 € inscrit au compte R002.

Le budget ne pouvant faire état d'un excédent et d'un déficit en même temps dans la même section, Monsieur le Sous-préfet a demandé que n'apparaisse une seule somme en R002.

Ainsi l'inscription en section de fonctionnement (R002) qui apparaîtra au budget primitif 2018 de la commune (330 394,34€) correspondra à l'agrégat de l'excédent de fonctionnement du budget de la commune (1 091 692,82€) et du déficit de fonctionnement de l'EHPAD (761 298,48 €).

Le total de la section de fonctionnement de 10 179 727,00 € du budget primitif 2018 de la commune étant diminué de 761 298,48 €,

Le budget primitif 2018 de la commune sera arrêté en dépenses et recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 9 418 428,52€

RECETTES : 9 418 428,52€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3 233 844,00€

RECETTES : 3 233 844,00€

TOTAL DU BUDGET 2018

DEPENSES : 12 652 272,52€

RECETTES : 12 652 272,52€

Le conseil municipal,

Après délibération, Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité

adopte la modification de présentation de la maquette budgétaire 2018 du budget primitif de la commune de MARLY LA VILLE pour un budget 2018 porté à 12 652 272,52 €.

PERSONNEL

CIG - ADHESION A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION D'UNE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **approuve** l'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion avec une participation financière de 49,80 € par heure d'intervention du CIG.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL RENTREE 2018-2019 - FILIÈRE ANIMATION ET FILIÈRE SOCIALE ATSEM

La réorganisation des horaires scolaires à venir pour la rentrée de

septembre 2018 confirmée par la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'académie des services de l'éducation en date du 22 mars 2018 émettant un avis favorable, nécessite de revoir le fonctionnement des plannings du secteur de l'animation, en lien avec les plannings des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Il s'agit aujourd'hui de présenter au vote des membres du Conseil municipal la nouvelle organisation des services de la filière animation et de la filière sociale pour les ATSEM suite au comité technique paritaire du 21 juin 2018.

Pour rappel, le service enfance est composé de 16 animateurs sur la partie animation.

Pour les agents affectés aux écoles maternelles l'effectif est de trois ATSEMS titulaires de leur grade par voie de concours et actuellement 7 agents adjoints d'animations faisant office d'ATSEM répartis comme suit :

- 3 agents école du bourg (trois classes de maternelles)
- 3 agents école de la garenne (trois classes de maternelles)
- 3 agents titulaires et un agent contractuel dit « volante » école du bois Maillard (quatre classes de maternelles)

Actuellement les agents ATSEM sont également rattachés au service animation pour lequel elles effectuent des heures PPS, c'est-à-dire pré et post scolaire.

Environ 280 enfants sont scolarisés en maternelle et 375 enfants scolarisés en primaire.

La commune de MARLY LA VILLE comme plus de 70% des communes en France ont voté le retour à la semaine des quatre journées scolaires.

Cela signifie la fin de l'après-midi des NAPS (nouvelles activités scolaires du vendredi après-midi),

et le retour à une journée entière le mercredi pour le secteur de l'animation.

De ce fait les plannings des agents concernés vont être modifiés, entraînant une redistribution des missions (animateurs, référents de secteur, ATSEMS et agents faisant office d'ATSEM, les agents d'entretien dans la mesure où les plannings et missions des ATSEMS sont modifiés.

Le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles dans son article 1^{er} vient rappeler l'obligation pour les collectivités de rester proche du statut de la filière et des missions qui leur sont confiées.

« Les ATSEMS sont chargés de **l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène** des enfants des classes maternelles ou enfantines **ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel** »

Les missions de mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous leur responsabilité, la surveillance des enfants, l'accompagnement pédagogique sur le temps de restauration scolaire des jeunes enfants leur sont confiées.

Monsieur le Maire en date du 12 avril 2018 a confié au Centre de gestion de Versailles une mission de diagnostic organisationnel des horaires des ATSEMS et des ANIMATEURS en partenariat avec Madame la Directrice des services, le responsable du service enfance et la responsable du service entretien ménage - restauration, comité de pilotage restreint pour permettre une objectivité et neutralité de l'étude assurée par le centre de gestion (avis extérieur utile aux dirigeants locaux).

La méthodologie a été fondée :

-sur une première présentation générale en date du mercredi 23 mai 2018 à l'ensemble des agents concernés, responsables de service et maires adjoints M. PETRAULT pour les ressources humaines, Mme DESWARTE et M. HURTEL pour le service enfance et Mme GELY pour le service scolaire avec le soutien de Monsieur le Maire. L'ensemble des agents responsables, agents animateurs et ATSEMS ont été reçus en entretien individuel ou collectif en date du lundi 28 mai, ainsi que Mesdames les directrices des écoles maternelles en présence de Madame GELY Fabienne maire adjointe chargée des affaires scolaires.

Le rendu du diagnostic a été présenté le mercredi 13 juin 2018 à l'ensemble des agents et maires-adjoints : M. PETRAULT pour les ressources humaines, Mme DESWARTE pour le service enfance, Mme GELY pour les affaires scolaires en présence de Monsieur le Maire.

Au regard des contraintes budgétaires renouvelées et confirmées par les services de l'état, qui encadrent le budget des collectivités, contraintes renforcées sur cette année 2018, le respect du décret concernant la filière ATSEM, le retour aux quatre journées scolaires, deux plannings horaires de travail pour chacune des filières ATSEM et ANIMATEUR ont été présentés à l'issue de la présentation du diagnostic par l'agent délégué du centre de gestion le mercredi 13 juin 2018.

Les agents présents des deux filières, largement représentés ont été sollicités pour traduire leurs premières impressions à l'issue de cette rencontre lors de la présentation des nouveaux plannings et nouvelles missions pour la filière ATSEM.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 21 juin 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité

autorise dès la rentrée scolaire 2018-2019 la mise en place de la nouvelle organisation et des nouveaux plannings des deux filières animation et ATSEM

AFFAIRES GENERALES

SIRESCO - APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le retrait de la Commune de Roissy-en-Brie du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

La commission communale est présidée par Monsieur le Maire qui arrête la liste de ses membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création la commission

communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

URBANISME

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIETE ETABLISSEMENTS MONCASSIN - ZI MOIMONT - MARLY-LA-VILLE

Le conseil municipal, à la majorité

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Emet un avis FAVORABLE à la demande d'enregistrement déposée le 18 avril 2018 par la société ETABLISSEMENTS MONCASSIN, en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Marly la Ville – Zone industrielle de Moimont, 5, rue Jean Jaurès suivant l'arrêté n° IC-18-038 de la Préfecture du Val d'Oise portant consultation du public au dossier mis à la disposition des administrés du lundi 18 juin 2018 au lundi 16 juillet inclus.

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 625

Le conseil municipal,

Approuve le projet de rachat de la parcelle ZA 625, appartenant à Monsieur Gilbert PASCAL-OBERSON, Madame Gaëlle PASCAL-OBERSON et Madame Françoise PASCAL-OBERSON, plus frais d'acte et hypothèques.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente.

Précise que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget 2018 et suivants. Opération n° 9564002 - Voirie Bois Maillard – Article 2111 Immobilisation – Terrains nus.

VENTE D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE B 307 (SAINT WITZ) AU SIAH

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de vente d'une emprise de 471 m² (valeur vénale de 2 €/m²) de la parcelle B 307 pour un montant total de 942 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente.

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le CAUE pour une contribution de 3 000 € dont 750 € d'adhésion annuelle de la commune.

Précise que la dépense liée à la présente délibération sera inscrite au budget 2018 et suivants – Article 6281 – Concours divers.

CULTURE

PROGRAMMATION CULTURELLE ESPACE LUCIEN JEAN ANNEE 2018-2019

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la programmation 2018/2019 et son financement dans la limite d'un crédit de 63527,17 euros,
- Vote les tarifs de ladite-saison,
- Vote les tarifs des spectacles " têtes d'affiche",
- VOTE les tarifs "ABONNEMENTS" (40 euros pour 4 spectacles)
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions relatifs à cette programmation,
- Autorise Monsieur le Maire et maires adjoints à signer les documents afférents.

Naissances

JOUE DURÉ Diego	14/05/2018	JAMES Naomi	23/07/2018
COMBE HARDY Mathéo	24/05/2018	PALUMBO Lexa	24/07/2018
PUGNANT Yaëlle	31/05/2018	SULLY Kéony	14/08/2018
DUCOUSSET Théo	09/06/2018	CALVEZ Nolan	14/08/2018
LAZAËR Cassandra	19/07/2018	BITSCH Louisa	16/08/2018
LEPEIGNEUX Maëlya	22/07/2018		



Alliances

FAES David et MULOT Aurélie	16/06/2018
LEFEVRE Marcel et DAUDIN Sylvie	23/06/2018
ATYS Johnny-Loueny et GERCE Véronique	23/06/2018
SOLDINI Laurent et OBRY Dominique	30/06/2018
LEONARD Pascal et VANANTI Catherine	07/07/2018
DUPRÉ Fabrice et HENNEQUIN Aurélie	25/08/2018
SOULIÉ Manuel et DUFRESNE Emmanuelle	08/09/2018
BENSADOUN Charles et LEROUX Pauline	08/09/2018

Partances

MORIGEON Emma épouse DUFOUR	55 ans	06/06/2018
BRUEL Marie épouse MOITTIE	63 ans	06/06/2018
CHÉNAIS épouse PERROYS Yvette	94 ans	18/06/2018
RINGOT Christiane épouse DUCROCO	78 ans	27/06/2018
EKEMA-EBENYE Sarah	67 ans	08/07/2018
GONORD Henri	98 ans	08/07/2018
BARROIRE Francis	48 ans	13/07/2018
CALANT Maurice	82 ans	27/07/2018
DUPUY épouse CALMETTE Monique	89 ans	11/08/2018
MENDLER Denise Vve HESS	93 ans	15/08/2018
KONIECZNY épouse LEROUX Jacqueline	76 ans	16/08/2018
RAMBOUR Claude	80 ans	31/08/2018
POMMÉ Pierre	71 ans	01/09/2018
VIZZINI Marie Vve IACOPINELLI	89 ans	08/09/2018
GÉRIN Suzanne Vve MARECHAL	90 ans	17/09/2018

Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication : André SPECQ, Maire, Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information.
Avec le concours du Club Image et Son et de Gérard Chaix

Imprimerie "J.B. IMPRESSIONS" - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

PARKING 1000 PLACES



AVEC LA CARTE,
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

E.Leclerc

FOSSÉS - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Vendredi de 8h30 à 20h30

NOUVEAU

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES
DE 9h00 à 12h30**

la billetterie >
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc



parapharmacie
E.Leclerc

STATION
SERVICE

E.Leclerc
L'utilitaire au meilleur prix



facebook



Votre espace pour échanger, partager,
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc
de Fossés / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00
www.e-leclerc.com/fosses

AGENDA

MARLY ÉVÉNEMENTS



NOVEMBRE

JEUDI 08 NOVEMBRE À 9H30 ET 10H30

Spectacle « Bric à Brac » du Piccolo
Théâtre – Bibliothèque.

VENREDI 9, SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11

À la salle du presbytère, exposition sur la Grande Guerre réalisée par le CGHFM et les classes de l'école du Bourg.

VENREDI 9 À 18H

À l'espace culturel Lucien Jean. Vernissage de l'exposition dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant : Prenez vos cahiers ! L'élève au 20^e siècle en Ile-de-France.

17 NOVEMBRE À 15H30

Chuchotis du Samedi – Bibliothèque.

VENREDI 23 À 14H30 ET 20H30

Waynak - Espace culturel Lucien Jean.

DIMANCHE 25 DE 10H À 17H30

Au COSEC Bourse aux jouets et aux livres.

DÉCEMBRE

JEUDI 6 DÉCEMBRE À 10H ET 14H & VENDREDI 7 DÉCEMBRE À 10H

Que deviennent les ballons lâchés dans le ciel ? Espace culturel Lucien Jean.

VENREDI 7 ET SAMEDI 8

Téléthon.

SAMEDI 8 DE 9H À 19H

Marché de Noël – Rue Marcel Petit – devant salle des sports/espace culturel.

MERCREDI 12 DÉCEMBRE À 15H & JEUDI 13 DÉCEMBRE À 9H30 ET 10H30

Chanson d'automne - Espace culturel Lucien Jean.

15 DÉCEMBRE 15H30

Chuchotis du Samedi - Bibliothèque.

18 DÉCEMBRE 2018 À 10H15 ET 14H

Rencontres Chorégraphiques « Une danseuse dans la bibliothèque » - Bibliothèque.

MARDI 18 DÉCEMBRE À 10H ET 14H30

Oulipolisson - Espace culturel Lucien Jean.

JANVIER

MARDI 8 JANVIER À 9H30 ET 14H

Et si j'étais moi ! Espace culturel Lucien Jean

SAMEDI 19 JANVIER À 10H

Remise des prix coup de cœur et spectacle Bruissements d'images - Espace culturel Lucien Jean

VENREDI 25 JANVIER À 20H30

Nuit des conservatoires - Espace Culturel Lucien Jean.

Dates à retenir

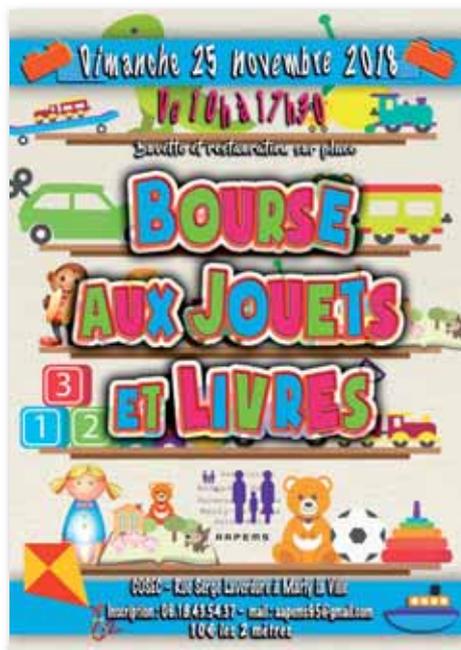
MARS

SAMEDI 22

Les Foulées Somabé.

DIMANCHE 23 DE 14H30 À 18H

La Grande dictée- Salle des fêtes.



Pour les 100 ans de l'Armistice,

les 5 classes de l'École du Bourg et le Cercle de Généalogie et d'Histoire de Marly, vous proposent une Exposition sur le thème : « La vie sur le front et la vie à la maison du 2 Août 1914 au 11 Novembre 1918. »

Salle du Presbytère, à Marly-la-Ville.

Vendredi 9 de 16h30 à 18h

Samedi 10 de 10h à 12h et 16h à 18h,

Dimanche 11 de 10h à 12h et 14h à 18h.

